

# POLICE MAGAZINE

## Placiers en faux titres



**Lire, page 12, notre enquête sur l'arrestation d'une importante association de trafiquants de faux titres. Ci-dessus: une presse à imprimer les faux titres et les billets de banque. De gauche à droite: quatre des inculpés: Ortet, Cazauba, Buisson, Napoletano, les chefs de la bande.**

# Greffe criminel

## Pays des dossiers

MAÎTRE Y... a été appelé au Parloir de la Santé par Jojo de la Popinque, fait l'avant-veille par les « bours », alors que, les mains dans les poches, pipe au bec, il se promenait bien peinarde, sur l'avenue de la République attendant le retour de sa « sœur » partie consulter à Saint-Louis.

Deux heures au « quart », une demi-journée dans les locaux de la Permanence, ensuite passage au Petit Parquet, chez le « curieux », inculpation, puis le panier et la cellule après les mensurations du greffe.

— J'ai rien fait, commencera par dire Jojo à son avocat. Encore une erreur judiciaire en expectative...

« Tout est venu de ce que les inspecteurs voulaient m'avoir sur le truc de ma femme.

— Elle en retourne ?

— Un peu ; mais c'est aussi la crise pour elle ; alors c'est pas, p't'être qu'en cherchant dans le passé, j'aurais tout de même une ou deux c...ries de rien du tout, qu'on pourrait me r'procher... C'te malheureuse villa de Nogent où j'ai passé une nuit avec un pote... Et puis la vieille grognasse à qui on a fait son sac à main, un soir de bamboche, dans la rue Berthe.

— Oui, je vois, des peccadilles en somme. Le malheur, c'est que vous avez déjà été condamné, Jojo ?

— Ça, c'est le plus tarte ! Sept sapements vous vous rendez compte ? Ah, si vous ne m'obtenez pas la provisoire, je suis frais ! Sûr que j'y coupe pas de la relègue.

Nanti de ces indications réticentes, M<sup>e</sup> Y... qui a pu lire sur la fiche d'écrou de son client les motifs l'ayant fait placer sous « vol qualifié, agression », est passé dès le lendemain chez le magistrat enquêteur chargé de l'affaire Jojo.

Il a serré la main qu'on lui tendait, s'est penché vers le secrétaire en train de remplir des convocations, et, tout bas :

— Vous avez le dossier de mon client ?

— Attendez donc... Il a été interrogé ces jours-ci... Oui, je me le rappelle... Eh bien, des pièces ont été réclamées par M. le Procureur... Votre Jojo a des comptes à

rendre dans différentes affaires de cambriolages dont l'instruction était presque finie... Si le dossier n'est plus au Parquet, vous le trouverez au Greffe de la Cour... C'est que l'ordonnance de renvoi aura été rendue pour arrêt de la Chambre des Mises...

Il y a des dossiers criminels ou correctionnels extra-minces : le procès-verbal de l'agent, celui du commissaire, le réquisitoire du substitut (en trois lignes), et la fiche de l'anthropométrie.

Il en est par contre qu'un wagon de marchandises ne contiendrait pas, tels ceux des affaires Stavisky et Landru, pour ne parler que des plus récents.

Et, s'il n'y avait dans les chemises que la paperasserie ! Mais un dossier n'est pas seulement un assemblage de cotes, c'est aussi le réceptacle virtuel des rapports d'experts, des p. v. de commissions rogatoires, des pièces à conviction.

Que l'on songe un peu à ce que furent celles d'un procès comme celui de la bande Bonnot, qui nécessita l'emploi d'une escouade de déménageurs pour transporter devant le Jury les meubles, les caisses, les paniers recelant les objets sur lesquels on pouvait trouver des traces propres à soutenir l'accusation ou à la détruire.

Et la malle dont se servit M<sup>me</sup> Bessarabo ? Et le poêle de feu Landru déjà nommé ? Et le reste de la voiture à demi-consumée ayant servi à Mestorino ? Tout ce bric à brac remis en consigne au Greffe Criminel de la Cour, doit être classé, étiqueté, conservé par ses soins. Il forme le complément des dossiers avec les bijoux, fonds, valeurs saisis au cours des enquêtes.

L'avocat de Jojo, en quittant le juge d'instruction, s'est envolé d'un pas rapide vers les bureaux que dirige avec autorité, compétence et un éternel beau sourire M. Cambrehard, chef du Greffe criminel.

M. Cambrehard reçoit cinquante dossiers chaque jour, il en contrôle des milliers, il veille à la bonne distribution des cotes, à leur rentrée, à leur sortie, au bon entretien des pièces à conviction à la comptabilité de l'argent confié à ses soins. Travail qui ne peut convenir qu'à un homme puissant, intelligent, réfléchi, doué d'une mémoire



Et voici une affaire grave : le chef du Greffe cherche lui-même les dossiers récents.

étonnante et d'une patience à toute épreuve. C'est lui qui répond à M<sup>e</sup> Y... à la poursuite du dossier des complices de Jojo.

Quelques secondes suffiront au chef du Greffe pour situer dans le temps et dans l'espace l'affaire en question.

— En instance, mon cher Maître, l'arrestation de votre client a freiné la procédure. Voyez donc mon collaborateur, chargé des relations avec le Parquet...

J'ai été personnellement reçu par M. Cambrehard, comme il reconduisait M<sup>e</sup> Y... avec son affabilité coutumière. Dans les services dont son cabinet forme le point central, des allées et venues d'avocats, de substituts, de fonctionnaires ; une activité de ruche au sein d'une atmosphère de sérénité souriante.

Bien des audiences de Correctionnelle ou d'Assises, pourtant réglées par les mêmes personnages, pourraient envier le calme qui préside à toutes les opérations de cet organisme distributeur.

A gauche : Un avocat venu pour consulter un dossier.





Le classement dans les casiers.

soit par les Assises, n'est pas pour cela terminée, me dit-il.

« Outre la possibilité des pourvois en Cassation (et Dieu sait si l'accusé depuis quelque temps en abuse, surtout lorsqu'il a été sévèrement puni!) il arrive souvent que le dossier a besoin d'être ouvert à nouveau par l'arrestation tardive d'un complice, ou pour en extraire une pièce réclamée par le Parquet de province ayant à s'occuper à son tour de l'individu « liquidé » à Paris.

« Il en résulte que la section des « Archives » occupe une place très importante au greffe criminel de la Cour, comme vous l'avez vu.

« Le nombre des employés de cette section ? Celui des dossiers ? Leur volume ? Le temps exact pendant lequel nous les conservons ? me dit M. Cambrehard.

« Tout cela est variable et entre dans le domaine de la statistique. Les chiffres présentent de l'intérêt ; pourtant, je suis sûr que vous leur préférez des indications moins sévères que les états comparatifs.

« En voici deux que je dois à un aimable chercheur de mes amis, ancien magistrat en retraite, mais demeuré très attaché à la chose judiciaire, et compilateur émérite de nos « Archives ».

D'un tiroir, l'aimable officier ministériel a extrait deux cartons minuscules, ornés d'une écriture très mince, serrée, régulière et qui sent son copiste d'une lieue.

Un copiste affamé de documentation, prêt à noircir encore de ses recherches tous les petits bouts de papier du monde.

Je lis :

« Affaire G... — Faux et usage — Cour d'assises — 1<sup>re</sup> Session de l'année 1903.

Spécimen d'une carte de visite du sieur V... Membre du Conseil d'administration de la Société des Etudes Financières du Groupement Intercontinental, etc...

« V... ACHILLE, LEONCE, VALENTIN »

Maire de Saint-P... pendant trente ans, conseiller municipal pendant trente-deux ans, conseiller d'arrondissement pendant vingt-sept ans, président de la Société de musique pendant dix-huit ans, membre du Conseil de régence de la Caisse d'Épargne pendant vingt-quatre ans... etc... etc... »

Au total : 242 ans de services...

Ce qui prouve qu'en 1903, pour attirer l'épargnant et le souscrire, on se donnait la peine d'étaler ses références dans toute leur ampleur.

La deuxième carte portait la reproduction d'un texte saisi sur un infâme gremlin au moment de son arrestation.

Condamné par la suite à quelques années de bagne, ce malfaiteur faisait, paraît-il, ses délices d'une littérature fort à la mode à la fin du siècle dernier, et qu'aujourd'hui on appellerait : la « Vie romancée des assassins célèbres ».

A titre de fétiche, sans doute, le gaillard portait sur lui les « mots de la fin » prononcés au pied de la guillotine par ceux dont il voulait probablement suivre la trace : les condamnés à mort de son époque : Je les transcris, dans leur simplicité tragique :

Avinain : N'avouez jamais.  
Moreux (une brute sanguinaire) : Voilà où conduit le vice.

Gervais (l'assassin de Bois-Colombes) : C'est dur, tout de même.

Couturier (ancien croque-mort) : Pas si vite, s'il vous plaît.

Eyraud (l'assassin de Gouffé) : Vous êtes des brutes.

Frey : Vous direz au Père Grévy que c'est un assassin.

Rivière : Adieu, tous les hommes.

Ravachol : J'avais quelque chose là ! (geste en moins, et pour cause.)

Emile Henry : Vive l'anarchie.

Anastay : Merci.

Hory : M...e !

Collignon : Tas de farceurs !

Beaujan (à l'adresse de la foule) : Oh ! là, là ! Mince de poires !

Lacenaire : Je n'ai pas peur.

Le docteur La Pommerais : Clotilde, ma femme !

Bertodot : Est-ce qu'il y a un médecin légiste pour constater la survie après le coup du lapin ?

L'aubergiste de Peyrebeille : Que de monde ! Ça va faire du tort à la foire d'Aubenas.

Sébastien Paire : Oh, qu'il fait froid !

Raymondin : C'est beau, l'agonie d'un homme.

Carrara : Adieu à tous, messieurs, et à la société.

Le sergent de ville Prévost : Je suis fâché pour l'Administration...

— Il faut en convenir, dis-je en rendant au serviable M. Cambrehard les deux cartons révélateurs, les dossiers dont vous avez la garde doivent renfermer de terribles secrets.

— Dont beaucoup ne seront jamais divulgués, ajouta le chef du Greffe avec un sourire. Tels sont, par exemple, ceux qui, après avoir fait l'objet d'une information, dormiront d'un interminable sommeil dans nos casiers, par suite d'un non-lieu rendu

soit par le magistrat instructeur, soit par la chambre des mises en accusation.

« Cela n'empêche pas que le moindre incident peut faire ouvrir ces dossiers, ajouta mon interlocuteur, et parfois bien longtemps après leur mise au rencart. Ainsi il y a un mois à peine, j'ai été prié de rechercher les pièces d'une affaire vieille de plus de quinze ans. Elles sont aujourd'hui entre les mains du procureur général d'une lointaine Cour d'appel. Il s'agit, du reste, d'une étrange histoire. Je vous la raconterai en changeant certains noms, étant donné son regain d'actualité.

« Un diamant de la Couronne de Louis-Philippe, échu en 1848 au Duc d'Aumale, son fils. C'était une pierre de grande valeur que le Prince offrit à une célèbre comédienne, pensionnaire de la Comédie-Française. A la mort de cette artiste, ses bijoux furent vendus à l'hôtel Drouot, et le royal brillant, acheté le double de sa valeur par une dame de la société anglaise Mrs B. S... veuve d'un riche industriel.

« Cette personne, au moment où la soixantaine allait sonner, se maria à un jeune noble gascon, le comte R... du H..., de trente ans moins âgé qu'elle.

« Possesseur d'un manoir dans son pays natal, le comte y donna des réceptions courues, dont l'une tourna plutôt mal.

« En effet, la vieille maîtresse de céans y perdit la bague sur laquelle elle avait fait monter le précieux diamant.

« Elle accusa dans sa douleur un certain M. Greger, diplomate balkanique, lequel après avoir été son amant durant de longues années, revenait, semble-t-il, la voir en « habitué ».

« Le commissaire de police que le mari avait fait prévenir retrouva le bijou disparu dans la boîte de dentifrice de Gréger.

« Ce dernier nia énergiquement malgré cette découverte, et l'affaire commença à passionner l'opinion publique.

« Comme pour celle du collier, il se forma deux partis, l'un croyant à la culpabilité de Gréger, l'autre à son innocence.

« Le juge d'instruction mit quinze mois à se faire une opinion. Enfin, pour des motifs évidemment dictés par sa conscience, il rendit en faveur de Gréger une ordonnance de non-lieu, contre laquelle la partie civile forma opposition. La procédure, dès lors, s'enfla ; les plaignants, bien que n'ayant rien perdu, s'entêtaient à réclamer des dommages et intérêts... Le cas fut porté jusque devant la Cour de Paris et le non-lieu confirmé.

« C'est cette affaire qu'une nouvelle disparition du diamant devenu propriété du comte R... de H... fait sortir de son sommeil. Il paraîtrait cette fois qu'un vieux domestique est soupçonné, d'autant plus qu'il était déjà au service du plaignant lors du premier vol.

« Vous voyez que les Archives ont du bon, et que les justiciables auraient tort de croire tout danger disparu lorsqu'un dossier est clos de façon officielle. »

C'est sur ces mots rassurants que j'ai pris congé de l'aimable M. Cambrehard.

J. CRÉTEUIL.

— Mon rôle principal, me confie M. Cambrehard, consiste à officialiser, pour ainsi dire, les arrêts, verdicts, sentences prononcés par les magistrats.

« Seul, j'ai, en effet, la charge de transcrire les jugements rendus, d'en délivrer copie et d'en conserver, pour la jurisprudence, les attendus et les motifs.

« Qu'en sus de ce travail de transcription on m'ait adjoint la garde des pièces, la distribution des rôles d'audience avec le concours des Parquets, enfin le contrôle des « Archives », tout cela n'est qu'un à-côté, mais constitue peut-être la plus considérable de toutes les besognes qui m'incombent.

— Votre service est en somme l'anti-chambre de la Cour, l'endroit par où doivent entrer toutes les affaires ?

— Exactement. Et aussi le couloir qu'elles doivent suivre, une fois réglées, avant l'exécution des décisions prises par les conseillers ou le Jury.

Je ne m'arrêterai pas à la visite des immenses combles servant d'abri aux milliers de dossiers que la loi oblige à conserver pendant les vingt ou trente ans qui suivent leur conclusion judiciaire.

Au retour, mon cicerone voulut bien distraire quelques minutes de son temps pour me donner ce qu'en style juridique, on appelle un supplément d'information.

— Une affaire jugée, soit par la Cour,



Les dossiers apportent une documentation précieuse dans l'examen d'une affaire.

# On accuse, on plaide, on juge... A qui la coupe d'argent?

## Parfums meurtriers.

Dans la vaste pièce mi-salon, mi-atelier, un chaud parfum capiteux et subtil à la fois est entré avec une jolie femme qui vient en courant jeter ses bras autour du cou du peintre.

— Par où es-tu venue? demanda-t-il sans aménité.

Elle ne se frotte pas du ton agressif et rieuse, ironise :

— Tu ne le diras à personne, mais... je suis venue par la porte.

— Pourtant, j'avais défendu ma porte.

— Même à moi.

— Surtout à toi.

— Parce que?

— Tu le sais... ton parfum ou plutôt les parfums m'entêtent, m'exaspèrent quand je travaille!

Elle hausse les épaules : le couple illégitime composé de cette belle fille brune et flexible, qui montrait un corps harmonieux de mannequin et des yeux de « vamp » fatale, et de ce peintre à la notoriété naissante ne vivait pas en constante quiétude, des orages s'élevaient sans cesse... non pas à cause de l'infidélité de l'un ou de l'autre, non pas pour des raisons budgétaires, non pas pour des dissonances de caractères, mais pour une cause assez inattendue : les parfums dont s'imprégnait le mannequin et que le peintre ne pouvait supporter.

Tous l'incommodaient : le parfum voluptueux et lourd de l'ambre, l'odeur à la fois poivrée et miellée de l'œillet, la senteur grisante du mimosa, évocatrice de la fleur lumineuse et ensoleillée, l'haleine chaude du chypre, la fraîcheur du muguet, le goût sucré du jasmin de Corse... Il les détestait tous.

— Quand tu arrives, grommelait-il, imprégnée de ces parfums trop forts, j'ai envie de tout casser.

Et, maugréant, il se jetait sur le grand divan tout recouvert de lourdes étoffes anciennes aux couleurs à la fois brûlantes et sourdes, puis, enfoui dans les satins de toutes teintes : rouge cramoisi, jaune soufre, bleu de saphir ou de lapis, il soupirait :

— Va-t-en... Va-t-en... Prends l'air et ne rapporte plus ce parfum... J'en suis malade!

Au banc des prévenus libres de la XIV<sup>e</sup> chambre correctionnelle, un grand garçon brun et svelte, au visage mat et régulier, qu'éclairaient des yeux bleus et tendres explique, avec des regrets, son acte de violence :

— Mado, dit-il, était mon amie depuis trois ans, je l'aimais, nous aurions pu vivre heureux si elle avait voulu me faire un sacrifice : celui de ses parfums. « Chez nous, me répondait-elle, une femme qui n'est pas parfumée ne compte pas... On la montre presque du doigt. »

— Parfaitement! appuie la voix sèche de la partie civile, moi, mannequin dans une grande maison de couture, je ne pouvais pas, pour un caprice de Monsieur, sacrifier ma carrière.

Le mot pompeux de « carrière » fait rire la salle tandis que la brune Mado, tournant vers le public le regard noir de ses yeux orangeux, s'exclame sans élégance :

— Il n'y a pas de quoi rigoler et, surtout, il n'y avait pas de quoi me donner un coup de couteau.

— De coupe-papier! rectifie le prévenu.

— Peut-être un coupe-papier, dit le président, mais qui coupait comme un couteau, puisque la plaignante a eu à l'épaule une blessure qui la tint trois semaines à l'hôpital!

D'un ton sans douceur, Mado évoque la scène : elle arrive, gaie et rieuse, précédée d'un nuage parfumé; il travaille, se retourne et murmure :

— Oh, là, là! Quelle odeur! C'est effrayant!

Elle riposte, énervée :

— Ça ne te plaît pas?

— Ah! non. Quelle horreur!...

— Tant pis! Je continuerai à me parfumer.

— Pas chez moi. Va-t-en...

— Non...!

Il est furieux et veut l'entraîner vers la porte; elle résiste, il la pousse; elle crie :

— Brute!

Il saisit ce qui lui tombe sous la main : un coupe-papier et frappe : Mado, blessée, tombe sur le divan et son sang coule sur les belles étoffes somptueuses couleur de lapis et de jonquille.

— C'est plus fort que moi! soupire le peintre, je ne peux pas supporter les parfums : je hais le goût fade de la poudre et le gras contact du rouge...

— Dans ce cas, déclare Mado mannequin, on ne choisit pas une femme comme moi!

— Une femme! ironise le prévenu, une poupée peinte et parfumée à outrance.

— Ce n'était pas une raison pour la blesser! conclut le président qui appuie cette sage parole de trois mois de prison avec sursis.

De plus, il ajoute un conseil :

— Avant de courtiser une femme, à l'avenir, demandez-lui d'abord si elle se parfume.

**Pandore a l'œil... et le bon.**

Seizième chambre correctionnelle : au banc des prévenus libres, un jeune homme

indemnité de chômage à laquelle il n'avait pas droit :

— J'ignorais, dit-il pour sa défense, que je ne pouvais pas avoir cette allocation.

— Voyons, réplique le président, tout le monde sait qu'on n'a pas droit à une indemnité de chômage quand on travaille.

— Je ne travaille pas.

— Mais si, vous prenez part à des matches de boxe.

— Ce n'est pas un travail. Mon métier, c'est d'être garçon-coiffeur et j'ai perdu ma place.

Le prévenu se lance dans une longue explication destinée à faire admettre au tribunal que le fait de manier le fer à friser, les ciseaux et les parfums, est un métier, tandis que la boxe est un pugilat, une bataille, une distraction... mais pas une profession; puis, comme le tribunal semble mal convaincu, le coiffeur-boxeur ajoute :

— Tout ça, c'est de la faute du gendarme!

Du fond de la salle, une voix énergique scande avec l'accent de la Canebière :

— Et je m'en vante!

— Qui êtes-vous? demande le président.

On voit s'avancer à la barre, un brave gendarme haut et large, le visage rouge et épanoui, orné d'une superbe paire de moustaches comme seuls en portent encore... de rares gendarmes.

— Voici, indique Pandore, je suis attaché à la gendarmerie de la localité où habite monsieur le boxeur (sic) et chargé des enquêtes que nécessitent les demandes d'allocation de chômage... Un jour, je suis chargé par le brigadier d'une information sur un garçon coiffeur; je me rends au domicile du particulier, je cause avec lui, je me renseigne et j'émetts un avis favorable à sa demande; or, quelques mois après, comme je lisais un journal sportif — on peut être gendarme et aimer les sports — je regarde les portraits de deux boxeurs qui allaient s'affronter sur un ring de la banlieue... Tiens que je me dis, je connais ce citoyen-là. Je regarde de plus près...

Le brave gendarme, à la joie générale — sauf du prévenu — mime la scène : il prend un journal, l'approche de ses yeux, l'éloigne et, triomphant, conclut :

— Et je me dis : Ce boxeur, c'est le garçon coiffeur devenu chômeur que j'ai vu il y a quelque temps... Or, s'il est boxeur, c'est qu'il n'est plus coiffeur et plus chômeur... Mais touche-t-il l'allocation?

Pandore, tout fier de sa perspicacité, ajoute encore qu'il prévint la mairie de sa découverte et qu'on trouva ainsi que le boxeur, s'il n'avait pas en effet retrouvé son métier de coiffeur, avait néanmoins conservé sa qualité, s'il est possible de dire, de chômeur :

— Bien, termine le président, le tribunal vous félicite, gendarme, de votre flair!

Le gros gendarme esquisse un salut militaire et s'en va non sans avoir déclaré :

— Ah! oui, moi, j'ai l'œil... et le bon!

M<sup>e</sup> Léon Crutrans plaide avec esprit pour son client, et le coiffeur-chômeur-boxeur est condamné à un mois de prison.

— A cause du gendarme! souffle-t-il encore.

SYLVIA RISSER.

## TRIBUNAUX COMIQUES

### De Charybde en Scylla.

Les malheurs d'Hyacinthe F..., plombier, commencèrent du jour où il eut la chance — si l'on peut dire — de partager avec une femme rousse, grassouillette et rigolotte, la casserole géante du manège des lapins à la foire du Trône.

Il commença par lui faire du genou, sous le prétexte des secousses imprimées à leur véhicule tournoyant, puis il tenta quelques gestes plus hardis, et la conversation s'étant engagée là-dessus, il l'emmena prendre un verre et croquer des frites.

Deux heures plus tard, ils croquaient la pomme sans scrupules en un hôtel discret. Dans la semaine qui suivit, ils se revirent trois fois, aux points les plus opposés de Paris.

Tu sais, confia alors la folle maîtresse à son fol amant, je ne te l'ai pas encore dit : mais il faudra bien que j'y arrive un jour. Donc, autant maintenant que plus tard. Je suis mariée... et pas à la colle.

Tiens, moi aussi, répliqua du tac au tac le brave Hyacinthe.

— Ça ne va pas être commode de se voir souvent.

Surtout à cause de la dépense. Les carrées à l'hôtel coûtent les yeux de la tête.

Il faudrait s'arranger pour que ça se passe chez l'un ou chez l'autre, proposa Suzanne aux cheveux flamboyants.



De même que nous avons chez nous des concours réguliers entre les compagnies de pompiers, les Anglais encouragent de préférence les concours organisés entre les diverses brigades policières appartenant à des villes différentes. La plus célèbre de ces compétitions annuelles vaut à l'équipe victorieuse une coupe d'argent. Les épreuves sont multiples, mais ce qui semble retenir surtout l'attention du jury, ce sont les exercices où les policiers montrent leurs connaissances pratiques en cas d'accident. Ainsi, sur l'une de ces photos, on voit un groupe de policiers londoniens secourant un asphyxié et exerçant sur lui les mouvements de la respiration artificielle. Sur l'autre photo, il s'agit de venir en aide à un homme qui s'est cassé la jambe et, après avoir fixé attelle et bandes, de le transporter sur une civière. (S. I. P.)



— Ma bourgeoise est popote à n'en plus finir.

— Mon homme, lui, se déplace quelquefois. Il est dans un garage... Alors, quand ça se trouve, qu'il a une panne en province!...

— Eh bien! tu me feras signe. On emploiera le prix de la tôle à l'achat d'une bonne bouteille. Et tout ira pour le mieux.

Voilà donc où en étaient les relations d'Hyacinthe et de son « extra » quand la catastrophe survint.

Patiencez une seconde, le temps d'installer le décor de la XV<sup>e</sup> chambre correctionnelle, d'y placer notre plombier devant les juges, un peu à droite; Suzanne flanquée de son mari le mécano, un peu à gauche, et, entre eux; le témoin Britaux, tout jeune Pandore mêlé à cette affaire par le plus offrant des hasards.

Vous disiez donc, gendarme, récapitula M. le président que vous passiez rue des Arquebusiers, le 27 de juin, vers quatre heures de l'après-midi, lorsque vous faillîtes recevoir sur la tête le prévenu.

— Il s'en est manqué de dix centimètres.

— Heureux destin! Et que se passa-t-il ensuite?

— Je fis un saut en arrière, d'abord, puis un autre en avant pour porter secours à la victime, mais, grâce à un miracle, elle était tombée sans se faire de mal.

— De quel étage?

— Oh, je ne savais pas à ce moment-là. Depuis, j'ai pu vérifier que c'était de l'entresol.

Hyacinthe, qui s'était redressé avec un rien de fatuité lors du récit de sa chute acrobatique et inoffensive, tient à expliquer en trois mots sa merveilleuse réception au sol.

— J'ai fait un rétablissement... Voilà tout; ...

Mais, il faut croire que le fait de dégringoler d'une fenêtre et de s'en tirer sans dommage provoque parfois chez l'accidenté de larges accès de mauvais humeur.

Hyacinthe, à la vue du gendarme qui se portait instinctivement à son secours, se hérissa.

— Que vous est-il arrivé, mon pauvre homme? s'enquit le gardien de l'ordre.

— Si on vous le demande, vous direz que vous n'en savez rien, répliqua le plombier.

Et ensuite :

— Avec une tête comme la vôtre d'ailleurs ça m'étonnerait.

— Qu'est-ce que vous vouliez dire par là, sieur F...? réclame le président.

— Dame, que le gendarme n'avait guère le physique d'un séducteur... Et qu'il aurait eu du mal à faire la conquête d'une femme mariée...

De cette prise de bec si bizarrement entamée, de graves conséquences devaient surgir.

Le gendarme, pas content du tout et plus qu'intrigué par ce bonhomme qui descendait des « croisées » sans crier gare, voulut l'emmener au poste.

Hyacinthe répondit au geste légal de son adversaire par des horions.

Il fallut l'arrivée de deux agents pour le maîtriser.

Pour sa défense, Hyacinthe, que poursuit au surplus le mari de Suzanne pour violation de domicile (!), déclare que rien ne serait arrivé si sa coquine de maîtresse ne lui avait pas juré que son époux était parti pour Chartres, réparer un camion de six tonnes.

Le retour inopiné du mécano, sa surprise et le geste un peu rude qui devait défenestrer l'amant en moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter, tout concorda pour faire perdre la tête à l'amoureux plombier.

— Je regrette ce que j'ai pu dire au gendarme, lance-t-il en manière de conclusion, et je demande l'indulgence.

— Un mois de prison avec sursis, 25 francs d'amende pour la rébellion, achève le président.

Quant à la plainte en violation de domicile, comme elle ne paraît pas établie... le demandeur en sera pour ses frais.

J. C.

ASSURÉMENT, c'est une question que l'on ne songe guère, du moins de nos jours, à poser aux condamnés à mort. On ne leur laisse pas le choix de leur supplice. Et il faut être un fantaisiste comme le fut Alphonse Allais pour imaginer ce dialogue :

— Mon ami, de quelle façon désirez-vous mourir ?

— Je voudrais, répond l'ignoble assassin, je voudrais... mourir en couches !

Mais, si l'on ne demande pas l'avis de ceux qui ont à en subir les conséquences, il faut reconnaître que la société, représentée par les criminalogistes, les médecins, les sociologues, ont le droit — et même le devoir — de se préoccuper de ce problème : quel est le plus rapide et le moins douloureux des modes d'exécution capitale ?

Depuis la Révolution, en effet, notre conception de la justice a bien changé ; nous répugnons au spectacle des souffrances physiques ; nous nous accordons encore le droit de supprimer les criminels dangereux, ainsi que l'on fait pour les bêtes malfaisantes, mais nous ne nous arrogeons plus celui de les martyriser.

C'est pour répondre à cet état d'esprit que l'Assemblée Constituante entreprit la réforme pénale et chargea le docteur Guillotin, député de Paris, de rapporter la loi nouvelle. On connaît la machine que ce médecin humanitaire proposa, mais savez-vous par quelles paroles il emporta le vote, la séance du 10 décembre 1789 ?

— Je vous fais sauter la tête en un clin d'œil, s'écria-t-il, et vous ne souffrez pas !

Il ajouta aussi :

« Sans l'appréhension de la mort, l'on n'éprouverait aucune souffrance, car on ne ressent tout au plus qu'une légère fraîcheur sur le cou... »

Cette « légère fraîcheur » souleva l'enthousiasme de l'Assemblée, si bien que la guillotine, considérée désormais comme l'instrument de mort idéal, fut adoptée en France définitivement.

Pendant de nombreuses années, nul ne songea à contester ses mérites. Bien plus, des pays étrangers, séduits à leur tour, l'adoptèrent pareillement. A mesure cependant que le temps passait, des esprits inquiets commencèrent à se demander si, après la chute du sinistre couperet, une certaine survie ne se prolongeait pas dans la tête décollée : on rappelait à ce propos d'étranges histoires, celle-ci par exemple : après avoir exécuté Charlotte Corday, le bœreau ramassa la tête de la jeune fille et la souffleta, et la tête aurait rougi sous l'outrage !

Vous pensez bien que ceci est une légende. Légende aussi, quoique plus proche de nous, l'aventure qui serait survenue lors de l'exécution de La Pommerais.

Vous vous en souvenez, La Pommerais est ce médecin qui, en 1864, fut condamné à mort pour avoir empoisonné sa maîtresse. Or on raconte qu'à la veille de son supplice, trois médecins se seraient rendus dans la cellule du condamné et lui auraient dit :

— Vous pouvez rendre un grand service à la science. Nous serons près de la guillotine demain matin. Aussitôt votre tête tombée, nous la saisirons et nous vous appellerons par votre nom. Si vous nous entendez, vous fermerez trois fois les paupières.

Affaire conclue. Et, le lendemain, la tête aurait fermé trois fois les yeux.

Au vrai, il ne faut croire ni l'une ni l'autre de ces histoires. Par contre, il peut se produire, après la décollation, certains phénomènes dont le Dr Gley, professeur à la Faculté de Médecine, appelé souvent par ses fonctions à examiner des suppliciés, nous donne ainsi l'explication :

« Il n'y a pas de survie ; il y a des mouvements physiologiques, des contractions. »

Tous les autres médecins qui ont étudié la question sont du reste du même avis. Dans un rapport demeuré célèbre, les docteurs Dujardin-Baumetz et Evrard ont conclu :

« Le souffle d'acier qui passe entre le cœur et le cerveau a déjà anéanti l'intelligence et la douleur physique au moment où la tête du supplicié tombe sur l'échafaud. »

Il semble donc bien que, pour les fins recherchées par la justice, la guillotine est le mode d'exécution idéal. Ce qui cause sans doute la répulsion que nous éprouvons à cette idée, c'est le sang qui jaillit des carotides tranchées. Mais cette répulsion est pour les spectateurs et non pour le patient. Elle n'influe en rien la thèse soutenue de nos jours par la médecine légale.

Parmi les représentants de celle-ci, il s'en est trouvé un cependant, le professeur Lacassagne, de Lyon, pour préférer à la guillotine la pendaison telle que la pratiquent les Anglais.

« Lorsque la secousse est subite, a-t-il écrit, et qu'il y a une certaine violence, la perte de connaissance doit être instantanée. »

N'est-ce pas, en effet, ce qui arrive aux condamnés à mort d'outre-Manche ? On sait comment ceux-ci sont envoyés *ad patres* : le patient, la corde au cou, est placé sur une trappe ; la trappe se dérobe soudain sous ses pieds et, comme la corde qui le jule à une certaine longueur, il tombe dans une sorte de puits. En réalité il ne meurt pas par pendaison, c'est-à-dire par asphyxie ; il meurt par décollation brusque des vertèbres cervicales. Et la



# Condamnés, que préférez-vous ?

mort, en pareil cas, est aussi instantanée que par le couperet.

Il n'en va pas de même, on le devine, pour la pendaison ordinaire, telle qu'elle était pratiquée autrefois en Amérique, telle qu'elle l'est encore dans certains pays d'Orient, comme la Bulgarie et la Turquie. Mourant par asphyxie, le condamné a le temps de souffrir et de se sentir mourir, ce qui est un supplice supplémentaire. La preuve en est que la pendaison est le seul genre de mort qui ne soit pas définitif ; on a pu ramener à la vie des pendus que l'on croyait défunts.

Pour ce qui est du garrot, spécialité espagnole, rien à dire, si ce n'est qu'il ne peut se défendre maintenant ; c'est un supplice barbare qui rappelle les engins de torture du moyen âge.

Faudra-t-il en dire autant de la chaise électrique ?

Beaucoup de savants et de médecins aux États-Unis se le demandent en ce moment.

Ils obéissaient aux mêmes sentiments humanitaires que notre Assemblée Constituante, les États américains qui, en 1890, décidèrent de remplacer « la cravate de chanvre » par le courant électrique. Très fiers d'être à la fois les plus expéditifs dans leur justice et les plus modernes, ils prétendaient avoir ainsi le genre de mort le plus instantané. Malheureusement pour les patients, les premières expériences ne furent pas concluantes. On vit des condamnés résister au courant électrique avec une vigueur qu'on ne pouvait prévoir ; d'autres furent carbonisés ; dans tous ces cas, le malheureux ligoté sur la chaise fatale se tordait dans des soubresauts convulsifs et il fallait prolonger le passage du courant pendant plusieurs minutes avant d'avoir la certitude de la mort.

Il y a une quinzaine d'années, on vit mieux — ou pire — à Little Rock, dans l'Arkansas, un électrocuté revint à la vie tandis qu'on le couchait dans son cercueil et envoya promener d'un coup de pied le couvercle qu'on allait visser. Inutile d'ajouter qu'on ne recommença pas, du moins sur lui, l'expérience.

Par la suite, et bien qu'on ait amélioré le système, il s'est trouvé des savants et des médecins pour affirmer que l'électrocution n'avait rien d'absolu, étant donné que l'on ne pouvait prévoir, avant l'exécution,

la force de résistance plus ou moins grande du condamné. Le Dr Franklin Pope a été plus loin, il a déclaré que, si le corps du patient n'était pas carbonisé, il se faisait fort de le ramener à la vie. Il offrit même d'en tenter l'essai ; on ne voulut jamais le lui permettre.

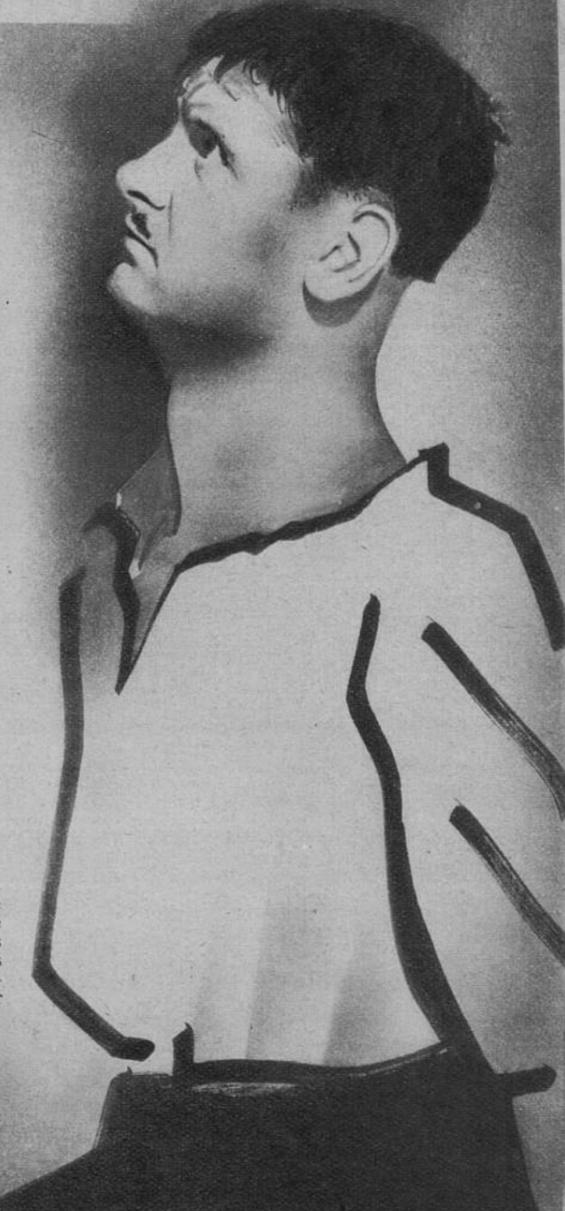
C'est la même thèse que soutient un savant viennois, le professeur Jellinek, directeur de l'Institut électro-pathologique. Selon lui, l'électrocution ne tue pas ; elle provoque seulement l'état d'insensibilité totale et cadavérique de la catalepsie ; elle peut toujours laisser possible une résurrection.

Vous pensez bien que des affirmations aussi nettes n'ont pas été sans émouvoir les Américains. Certains magistrats, certains médecins légistes ont pensé que l'électricité leur avait fait faire fausse route. Or il ne faut pas oublier que, là-bas, chaque État a le droit de voter le code pénal qui lui plaît. Le Nevada en a donc profité, il y a dix ans, pour remplacer la chaise électrique par le gaz asphyxiant.

On connaît le procédé : le patient est enfermé dans une cellule étanche où il est enveloppé aussitôt par un gaz mortel. La première expérience en fut faite, à Carson City, le 8 février 1926. Celui qui eut l'honneur de l'inauguration était un Chinois condamné pour assassinat. Par des hublots, des médecins l'observèrent ; ils le virent perdre connaissance au bout de trente secondes, mais estimèrent qu'il fallut six minutes d'intoxication pour provoquer la mort. Une seconde expérience, sur un nommé Jukitch, donna à peu près les mêmes chiffres.

Il semble que, dans ces dernières années, les « chambres léthales » — ainsi les appelle-t-on aux États-Unis — celles qui provoquent l'oubli, aient trouvé de nouveaux partisans sur le territoire des États-Unis. Peut-être remplaceront-elles peu à peu la chaise électrique. Pourtant, si nous en revenons au point de départ de cette enquête, il semble difficile d'affirmer que c'est là le mode d'exécution idéal. Sans doute le patient ne souffre pas, mais trente secondes à attendre la perte de conscience totale, c'est encore bien long pour celui qui voit venir la mort !

ROGER RÉGIS.



# La vierge Raymonde

III (1)

Le galetas des haschischins.

EN sortant de chez Raymonde, nous ne quittâmes pas cet immense quartier aux relents de misère et d'amour. Une maison sordide nous accueillit encore et, au sixième, nous entrâmes chez Ali.

Quel bizarre individu, cet Arabe ! Quelle curieuse figure ! J'appris qu'il n'avait pas vu la lumière du jour, qu'il n'était pas sorti dans la rue depuis 1910. Il ne quittait jamais son grabat. On venait jusqu'à lui pour vendre et pour acheter du haschisch. Une femme de la maison lui apportait toutes les semaines un pain, un peu de graisse et quelques grains de riz. Il vivait presque sans manger.

Avait-il aussi, depuis 1910, conservé les mêmes vêtements sur le corps ? On pouvait le croire. Il portait une robe faite d'un gros sac de charbon ou de tourteaux. Par deux trous les bras passaient. Des plis profonds dans la toile du sac étaient maintenus par la raideur due à quelques centimètres de crasse.

C'est dans ce bouge extraordinaire que nous nous étendîmes pour goûter un nouveau vertige. A la guerre comme à la guerre ! Sur le sol, qui devait être carrelé sous l'épaisse couche d'ordures séchées, on voyait courir des cafards, des « margouillats », des punaises, en rangs pressés. Tout autour du narguilé — la pipe à eau du haschischin —, les bêtes massées les unes sur les autres, des grappes de bêtes, faisaient un cercle, en extase...

Cette description a l'air outrée. Je certifie n'inventer aucun détail de ce spectacle effrayant : un squelette vivant habillé d'un sac raidi par la pourriture, étendu sur un sol composé d'ordures environné d'un milliard d'insectes puants.

Je dus fermer les yeux, cesser durant quelques minutes de voir, pour réfréner un brusque écoeurement. C'était infect, mais cette infection m'intéressait comme une « tranche de vie » qu'il avait été certainement donné à peu d'hommes de connaître, hors la catégorie fort louche des clients de cette officine.

En recommandant mon âme à Dieu, j'achevai de m'allonger avec le courage de celui qui se jette à l'eau sans savoir nager. Ne fallait-il pas imiter l'attitude toute naturelle de Raymonde et de Dédé, cet élégant habitué des riches tavernes ?

Ce n'est que plus tard que mes regards purent découvrir dans les parties sombres du grenier les corps de quelques autres « cadavres ». Ces êtres qu'on osait à peine appeler humains conservaient une si parfaite immobilité qu'on pouvait douter de leur vie.

(1) Voir *Police-Magazine*, n° 284 et 285.

Le tuyau de la pipe à eau circulait parmi nous. L'un après l'autre, nous aspirâmes une longue bouffée, si longue qu'on revenait à la vie comme un plongeur à la surface. Ce n'était pas la première fois que je goûtais au haschisch, aussi ne fis-je pas très attention à l'effet obtenu.

Debrive s'en donnait, comme on dit, à cœur joie. Pendant que l'Arabe replaçait des charbons ardents sur le mélange de tabac japonais et de poudre de haschisch pour que l'aspiration les fit griller et produisit une fumée, Debrive me racontait tout bas les éléments de son rêve inhumain :

— C'est d'abord comme si un léger vent froid courait sur toute la surface de ma peau. Puis le vent est remplacé par de l'eau qui clapote sur moi. Ma tête est partie, un peu comme elle part avec l'opium, mais avec un rien d'angoisse. Comprends-tu ? Je suis insatisfait. C'est une impression physique. Tout m'irrite. Eh quoi, tout ? De quoi est fait ce tout à présent ? En tout cas, je te dis que mon corps est parti sur une planche. Il flotte dans l'air, sur les villes et les campagnes... La planche m'emporte... On ne paiera jamais assez cher cet Arabe divin...

Nous en étions là de notre soirée, quand Dédé, qui s'était jusqu'ici contenté d'un rôle de second plan, se mit debout et, avec une volubilité intense, nous décrivit l'effet merveilleux de sa confiture de cantharides.

— Nous allons tous prendre des cantharides. Raymonde est ici la seule femme. Je vous promets qu'à l'aurore non seulement elle ne sera plus innocente, mais encore qu'elle sera enchantée des plaisirs passionnés qu'elle s'apprête à connaître par nos soins !

Nous le crûmes en proie à la fièvre que le haschisch communique à certaines natures sensibles. Nous le remerciâmes avec reconnaissance, mais sans accepter son offre.

— Alors prenez du peyotl, la plante sacrée du Mexique. Les derniers Indiens grâce à elle, ne sortent plus du nirvana et oublient même de faire des enfants pour continuer la race. C'est pour cette raison qu'elle s'éteint de plus en plus. Fumez mes cigarettes de peyotl ! Ils sont rares, les Français qui y ont déjà goûté ! Je suis le seul marchand de peyotl d'Europe !

« Les Mexicains en boivent des tisanes, aussi connaissent-ils des couleurs que vous ne connaissez pas ! Ceux qui possèdent des tableaux historiques assistent à la matérialisation continue des personnages de ces tableaux ! Oui ! Les personnages sortent de la toile où les avait fixés le peintre. Ils viennent leur parler, leur raconter des histoires ! Et, pour qu'ils reprennent leur place primitive, il faut qu'eux aussi absorbent quelques gorgées de peyotl en tisane... »

Avions-nous affaire à un fou ? Raymonde souriait sans se rendre compte, je crois, de l'extravagance de la situation. Dans ce grenier sordide, encombré de bêtes mal-

propres, chez cet Arabe répugnant, fumeur de haschisch, en compagnie de cet homme élégant qui nous tenait des discours incompréhensibles et violents, j'avoue que je commençai d'avoir peur. Je sentis la peau de mes bras devenir granuleuse, autrement dit j'eus la « chair de poule ». Je voulus parler, dissiper l'angoisse, prononcer des paroles sensées pour me persuader que ce n'était pas moi qui déraillais, mais je ne pus faire sortir un son de ma gorge.

A cet instant, de grands éclats de rire emplirent le grenier et résonnèrent contre les murs. C'étaient les morts qui riaient. Ils se tenaient les côtes, la tête, le ventre. Ils se roulaient de joie. Ils suffoquaient dans leurs rires, comme des enfants qui pleurent et qui s'arrêtent au milieu d'un sanglot sans pouvoir reprendre haleine.

De grands frissons parcoururent mon corps. Je n'en pouvais plus. J'étais glacé d'horreur. Mais, en réfléchissant, je me souvins que le haschisch pouvait, dans certaines circonstances, forcer à rire sans raison.

Dès lors, ce fut une traînée de poudre. L'exemple était donné. Ni Raymonde, ni Debrive, ni Dédé ne purent se retenir. Ils partirent d'un rire formidable, monstrueux, grotesque à voir, douloureux à regarder. Ils s'inquiétaient bien des cafards, des punaises qui couvraient le sol et leurs vêtements ! Ils riaient. Ils « kiffaient (1) » ! Puis ils retombèrent tous sur le sol, abîmés, étourdis, immobiles, pareils à ces corps rigides que j'avais crus privés de vie.

Je pensai bien à m'enfuir seul. Mais savais-je où j'étais ? Comment descendre des escaliers sans lumière comment retrouver le chemin du yacht dans ce dédale de ruelles certainement désertes à cette heure ? Du reste, je n'aurais pu partir. La peur ne me lâchait pas. Me lever, gagner la porte, descendre, regagner dans la nuit ma cabine me semblait insurmontable, irréalisable. J'étais prisonnier de ces fous, prisonnier de ma faiblesse et de mes nerfs.

Je ne souhaite pas à mon pire ennemi une nuit comme celle que j'ai passée là. Je m'attendais à une crise de nerfs, à un arrêt du cœur. Mais la nature est plus forte qu'on ne croit.

Recroquevillé sur moi-même, pour donner moins de prise aux insectes que je sentais frôler ma poitrine et mes mains, je distinguais Dédé qui confectionnait des cigarettes avec une sorte de tabac dont l'aspect était celui de feuilles sèches hachées grossièrement. C'était du peyotl. Il tenait à son idée.

Il distribua ses cigarettes à Raymonde, à

(1) L'extase produite par les stupéfiants se nomme, on s'en souvient, le « kief ».

Ils se retrouvèrent sur le sol, abîmés, étourdis, semblant privés de vie.

Debrive, à l'Arabe. Je refusai la mienne. Pour éviter aux fumeurs tout effort, il alluma lui-même le peyotl, leur ouvrit la bouche de ses mains, introduisant la cigarette entre les lèvres. Fier de son coup, il attendait leurs réactions. Il se frottait les mains de joie.

Qu'il existe, à beaucoup d'exemplaires, des êtres de cette trempe, cela est peu probable. Mais il est déjà trop qu'il en existe un seul. Il me fit l'effet d'un criminel au travail, d'un bourreau chinois, d'un inquisiteur du moyen âge ! C'était un spectacle affreux. J'avais honte de ma lâcheté. Mais je l'ai dit : j'étais incapable du plus petit geste de protestation, de fuite...

Mes compagnons se montraient si handicapés par les drogues qu'ils avaient absorbées successivement, ils semblaient si endormis et si lourds qu'il m'était impossible de prévoir l'heure du départ. Je n'avais aucune idée de l'heure. J'étais étonné de ne point apercevoir la clarté du petit jour par l'unique lucarne du grenier. Nous avions fait tant de choses, cette nuit ! Le dîner à la taverne, la fumerie du « Duc de Saint-Simon », la station chez Raymonde, enfin l'épouvantable attente dans le grenier des haschischins. L'aube devait être toute proche.

J'en étais là de mes réflexions quand un grand bruit fit sursauter tous les dormeurs. Le vacarme venait d'un logement contigu au grenier de l'Arabe. Celui-ci se mit à crier, à injurier dans une langue inconnue. Mais le bruit ne cessait pas. Des voix s'y mêlaient. C'était une bataille rangée. On lançait non seulement des gifles, des coups, mais aussi des chaises, des objets pesants. Dédé releva le buste et lança :

— Ils sont fous ! Ils vont attirer la police !

Péniblement, l'Arabe se mit sur ses pieds. En se tenant au mur, il se dirigea vers la porte, l'ouvrit, enfonça facilement la porte qui, sur le même palier, donnait sur le lieu de la bataille.

Son arrivée provoqua une recrudescence de hurlements. Une femme, blessée sans doute, poussait des cris affreux. On entendit l'Arabe distribuer lui-même des coups. Une fille à peu près nue, maculée de sang sur le visage et sur les cheveux, fit irruption dans notre grenier, nous prit à témoin et vociféra des injures.

Dédé se leva, lui montra la porte et la menaça du poing. Mais il avait affaire à forte partie ; la femme s'élança sur lui, le griffa, le gifla avec la fureur d'un chat sauvage. C'est alors que la porte s'ouvrit à nouveau. Le garde de corps de Raymonde apparut, suivi de son camarade. Ils aperçurent la bataille, se lancèrent sur la femme et la maîtrisèrent avec peine.

Maintenue sur le sol, elle vomissait des injures et chacune de ses paroles faisait jaillir du sang d'une plaie qu'elle avait au front. C'était horrible à voir. Enfin les Chinois réussirent, à l'aide d'un gros mouchoir, à étouffer les cris de la forcenée.

De l'autre côté de la cloison, la bataille semblait s'apaiser. Rapide, le garde de corps prévint Raymonde que deux policiers se tenaient dans la rue, devant la porte d'entrée, et qu'ils avaient perçu les bruits de la bagarre.

— Ce n'est rien fit Raymonde, ils n'ont pas de mandat de perquisition. On les...

Mais ces incidents violents avaient dégrisé tout le monde. Les « cadavres » eux-mêmes se levaient. C'étaient bien des hommes, mais de quelle espèce ? Des Arabes aux « bleus » déchirés et noirs de charbon, quelques nègres sans âge. Je suppliai Raymonde de fuir cet enfer peuplé de déçus :

— Personne n'a rien de compromettant dans ses poches ?

— J'ai un revolver, dit Dédé. De la coco et du peyotl.

— Laisse ça ici ! Tu viendras tout rechercher dans la journée. Allons, en route, j'en ai marre !

Sans avoir revu l'Arabe, nous quittâmes le galetas où mes amis avaient savouré tant de délices. Je n'en croyais pas encore mes yeux. Avais-je fait un cauchemar ? La femme blessée semblait évanouie. Les Arabes et les nègres, debout, immobiles achevaient leur rêve sans comprendre les événements. Debrive alluma son briquet. A la file, nous descendîmes les étages.

En arrivant dans la rue, nous fûmes arrêtés par deux agents en uniforme :



# reine de Marseille

— Mon corps flotte dans l'air et plane sur la ville...

— Que se passe-t-il là-haut ?  
— Des ivrognes, répondit Dédé. Du moins, je le suppose. Nous n'étions pas avec eux. Nous avons entendu la dispute, comme vous, mais de loin !

Le brigadier hochait la tête. La cérémonie de la présentation des papiers, de la fouille, recommença. Ne craignant rien, nous laissons faire, puis nous partîmes, laissant les agents intrigués.

Le jour se levait. Une légère rosée me rafraîchissait le visage, me purifiait. J'en avais tant besoin ! Tous nous avions une mine « de l'autre monde ». « L'ange bleu » fredonna.

Moi, je n'avais plus qu'une hâte : aller me coucher. Debrive proposa d'emmener les autres au yacht :

— Ce sont des amis qui plairont à Lady X..., assura-t-il.

\*\*\*

Je dormis jusqu'au soir. Lorsque je m'éveillai, je ressentais une terrible courbature, j'avais la bouche pâteuse, un froid singulier me glaçait. Je me traînai jusqu'au « carré » où naturellement Lady X... et ses hôtes parlaient de leur commune passion.

Dédé contait l'angoisse du « milieu » marseillais privé de drogue ; chaque jour était marqué par un drame. Dans les maisons spéciales un grand nombre de filles tombaient en syncope, devenaient folles subitement, se mettaient à délirer.

Chaque matin, les journaux locaux annonçaient que des Asiatiques avaient été trouvés morts dans leur chambre, les traits affreusement convulsés. Le manque absolu de « marchandise » conduisait les hommes au pire des excès : la veille, en plein jour, deux « nervis » avaient attaqué à main armée une grande pharmacie bondée de clients ; pendant que l'un des deux agresseurs tenait le personnel et la clientèle en joue, l'autre obtenait du pharmacien terrorisé l'indication de l'endroit où se trouvait l'armoire aux poisons ; tout avait été rasé : laudanum, belladone, strychnine, etc., et les stupéfiants du tableau B : opium, morphine, cocaïne, héroïne ; après quoi les deux compères s'étaient enfuis avec leur butin en dédaignant la caisse et son contenu.

Le jour même, l'exemple ayant porté ses fruits, un droguiste et son préparateur avaient été trouvés assassinés dans leur laboratoire, les tempes traversées par une aiguille à opium...

Une nervosité singulière se remarquait dans les petits cafés avoisinant le quartier chinois. Les Orientaux, en temps normal, tranquillement assis devant des tables dans l'attente des clients, se battaient aujourd'hui pour une bêtise, s'invectivaient pour un rien, s'enivraient pour oublier une autre envie plus lancinante.

— Moi, je fais de la bicyclette, confia

Dédé. Vous souriez ? J'ai loué un « vélo » et je vais pédaler dans les rues tranquilles. Cela me brise les nerfs et satisfait le besoin que j'ai de remuer sans cesse mes jambes. Vous savez bien qu'un intoxiqué *nienh* (1) remue les jambes ? Je rentre mort de fatigue. Je m'endors comme une brute. Car, malheureusement je ne peux remplacer l'héroïne et l'opium qui me manquent par du peyotl ou des cantharides ; ce n'est pas du tout le même effet.

— Il paraît, dit Raymonde, que même la police est effrayée par l'ampleur de la crise. Pensez, on la rend responsable de tous ces nouveaux troubles. Je suis certaine que le commissaire prie le Diable tous les soirs pour que la drogue réapparaisse sur le marché !

« Quant aux douaniers, — ceux qui font le « truc » — ils sont désespérés. Certains doublaient, triplaient leur traitement avec l'impôt obligatoire dont ils ont taxé le débarquement secret des boules. Aujourd'hui, ils tirent la langue. Ils parlent de baisser leur taxe de soixante à quarante francs !

« Et dire que certaines salles de la sous-préfecture ou de la mairie sont remplies jusqu'au plafond de bédarès !

— Comment ? m'écriai-je, ahuri.

— Ce sont les prises, le résultat des descentes. J'ai un ami qui fréquente un type de la « mondaine » et qui essaie en ce moment de lui proposer un marché. Il connaît la situation, aussi va-t-il en profiter.

Nous fîmes un dîner excellent. Après le repas, Lady X..., toujours généreuse malgré l'impossibilité présente de se réapprovisionner, proposa à ses hôtes de passer la nuit dans la cabine autour du plateau. Raymonde battit des mains :

— Je vais enfin fumer de la bonne drogue ! Voilà quinze jours ou trois semaines que cela ne m'est pas arrivé !

Debrive s'absenta discrètement. Il revint au bout d'une heure, découragé, hagard. A l'oreille, il me confia qu'il était retourné chez Bartolomeo qui lui avait promis, lors de notre visite, de lui procurer du brut deux jours plus tard. C'était peine perdue, car Bartolomeo n'avait pas lui-même de quoi fumer. Debrive l'avait trouvé en train de faire bouillir ses pipes et ses fourneaux dans une casserole d'eau, afin de boire cette eau !

Décidément, tous les intoxiqués étaient au bord de la folie... Le drame rôdait dans la ville.

\*\*\*

Notre petite bande ne se quittait plus. Raymonde et Dédé habitaient à bord et, vers trois heures de l'après-midi, nous allions déjeuner ensemble dans quelque brasserie. Raymonde, avec des étoffes données par notre hôtesse, s'était confectionné des jupes très « music hall », fendues sur le côté, qui laissaient voir ses jambes magnifiques moulées dans la soie transparente, des jaretières semées de petites roses roses et deux doigts de peau blanche comme du lait. Il va sans dire que ces accoutrements et notre bande tout entière attiraient la curiosité moqueuse des passants, quand ce n'était pas des invectives. Toujours suivis par de nombreux quidams qui nous escor-

(1) Qui a besoin de drogue.

taient jusqu'au restaurant et attendaient même notre retour, nous ne passions pas précisément inaperçus ! Premier tort, première maladresse.

Un soir que j'étais sorti avec Raymonde, nous nous heurtâmes à Debrive qui faisait les cent pas heureusement sur le quai des Belges. Il se montra gêné et Raymonde, remarquant son trouble, le taquina :

— Cachotier ! Vous ne nous aviez pas dit que vous attendiez une femme ?

Mais mon ami s'emporta :

— Ah ! si c'était ce que vous pensez !... Il faut absolument que je trouve de la drogue, notre provision diminue. Hier j'ai rencontré chez Bartolomeo une Suédoise ; elle m'avait promis de la marchandise pour aujourd'hui. A l'heure dite, je suis chez elle ; elle n'a rien : « Il me faut de l'argent d'avance, me dit-elle. — Combien ? — Trois mille... »

— Et vous les lui avez donnés ? interrompit Raymonde.

— Oui.

— Imbécile !

— Attendez la fin de l'histoire ! J'ai donc avancé l'argent. Elle devait revenir dans le quart d'heure. Je m'installai chez elle, en compagnie d'un Chinois muet, et j'attendis. Deux heures !... Ecœuré, j'ai voulu envoyer le Chinois à sa recherche. Mais il sembla ne pas comprendre. Alors, je suis sorti, parce que je n'en pouvais plus d'énervement.

— Vous êtes « fait », mon ami ! On vous a « embarqué » ! Et comment ! Bon Dieu, comment n'avez-vous pas flairé la chose depuis le début ? Mais c'est moi qui suis responsable ! Mon honneur est en jeu. Vous êtes un ami, et surtout, vous êtes mon client. On a embarqué mon client ! Si je laissais faire, que dirait-on de moi dans le milieu ? Vous croyez que je continuerais à être respecté ! Vous ne vous doutez pas que vous avez engagé ma réputation.

Hors d'elle, Raymondé poursuivait d'une voix brève :

— Montrez-moi où elle habite.

Nous suivîmes Debrive dans un labyrinthe de ruelles sordides.

— C'est là, fit mon ami devant une porte béante.

— Mais je sais qui c'est ! répliqua Raymonde. C'est Martha ! Son compte est bon. Ecoutez-moi bien. Je ne parle jamais pour ne rien dire. J'ai sa peau si elle ne rend pas l'argent. A présent, venez !

Elle nous entraîna. Le galetas de la Suédoise était infect. Sur une table boiteuse, des reliefs de charcuterie moisissaient. Par terre, gisait un rat qui pourrissait, et même un oiseau mort. Un matelas qui perdait son crin composait la seule literie.

Le Chinois était là. Nous entendîmes Raymonde discuter avec lui dans un « sabir » incompréhensible, puis brusquement elle sortit de son sac un revolver-bijou qu'elle braqua sur l'homme. Et en bon français :

— Si tu ne me conduis pas immédiatement là où est Martha, je t'estropie à l'instant même...

Le Jaune crut bon de comprendre et d'obéir. Je voulus accompagner Raymonde, mais elle m'en empêcha brutalement :

— Laissez-moi faire seule.

Puis ils disparurent.

Nous attendîmes longtemps. Une heure peut-être.

Enfin Raymonde reparut, suivie du Chinois.

— Pour l'instant, rien à faire. Elle est

dans l'arrière-boutique d'un café, une dizaine de « maes » l'entourent. Avec eux, elle sait qu'elle est en sécurité. Personne ne peut songer à les attaquer ! Ils sont forts comme des taureaux et tous sont armés ! Ils ont chacun plus d'un cadavre sur la conscience.

— Alors, laissez donc cette affaire, dit Debrive.

Elle eut un rire de dédain superbe :  
— Et mon prestige ? dit-elle. Il m'a fallu combattre pour acquérir ma renommée ; elle tomberait du coup si je me laissais faire par cette fille.

Sa voix devenait profonde. Elle m'émouvait, cette petite, avec son espèce de grandeur canaille. Le romantisme de la fripouille...

Et je frissonnai malgré moi en entendant « l'ange » nous lancer :

— Rentrez à bord tous les deux. Si je ne suis pas de retour après-demain, c'est qu'on m'aura descendue. Compris ?

Sur ces mots, elle disparut dans l'escalier. Le drame se rapprochait de nous.

(A suivre.)

M. NEMO.

Les révélations sensationnelles qu'apportera notre nouvelle enquête

## Fraudeurs d'Octroi

souleveront une vive émotion dans le public parisien.

**POLICE-MAGAZINE** démontrera de quelle façon d'audacieux fraudeurs parviennent à frustrer l'octroi de Paris et gagnent ainsi des sommes qui se chiffrent par millions.

**POLICE-MAGAZINE** exposera aussi de quelle façon remarquable l'octroi parvient à se défendre et à lutter contre les entreprises malhonnêtes de quelques gros trafiquants.





Le cadavre de Mrs Wilson tel qu'il fut trouvé dans les dunes du Touquet.

II

**Encore un cadavre de femme dans un buisson ; qui a assassiné Mrs Wilson ?**

Quand Charles G... eut achevé sa confession révélatrice sur la mort de Miss Daniels, il ajouta :

— Et maintenant, je vais vous parler de l'affaire de Mrs Wilson...

Et il parla. L'affaire Wilson ! Quel retentissement elle eut à son époque ! Toute la police de France l'instruisit ardemment. Toute la presse y consacra des articles sensationnels aux titres prestigieux. Que d'hypothèses furent alors formulées. Et combien de soupçons s'égarèrent injustement ! On parla de menées ténébreuses et le nom de l'Intelligence Service fut murmuré. Aujourd'hui encore, des gens prétendent connaître le secret — un secret compliqué — de cette affaire et veulent y mêler je ne sais quelles aventures internationales.

La vérité est singulièrement plus simple. Mais il faut connaître cette vérité.

Charles G..., moribond sur son lit d'hôpital, me l'a révélée. Ici encore, elle s'accorde si étroitement avec les données d'une longue et infructueuse enquête qu'il n'est pas permis de douter.

L'affaire Wilson... Quel roman ! Je l'avais, à son époque, professionnellement vécue.

Le samedi 19 mai 1928, un crime avait été commis. Crime odieux. C'est le lendemain à cinq heures du matin que les policiers qui, depuis la veille, faisaient des recherches au cœur des dunes boisées qui séparent Cucq du Touquet-Paris-Plage, découvrirent, dans un buisson épais, en bordure de la ligne qui traverse le bois, le cadavre de Mrs Florence Wilson arrivée au Touquet aux derniers jours du mois d'avril.

Le corps était dans une position telle qu'il paraissait évident que le crime était l'œuvre d'un sadique. La malheureuse dont le cou portait des traces de strangulation était en outre, transpercée de quatorze coups de couteau.

Mrs Wilson, malgré son âge — elle était âgée de cinquante-six ans — était très sportive. Le samedi, tout l'après-midi, elle avait joué au golf. Vers six heures du soir, elle quitta les links. Un ami, le capitaine Allen, lui proposa de la reconduire en auto à la villa que Mrs Wilson habitait avec son mari, la villa *My Rose*. Mais celle-ci refusa.

— Je préfère, dit-elle, rentrer à pied par les dunes.

Le capitaine insista : — C'est loin. Près de trois kilomètres. La nuit tombe vite...

Ce fut une discussion amicale. Mrs Wilson, avec quelque nervosité, repoussa l'offre qui lui était faite.

— Je veux rentrer à pied, par les dunes. C'est une promenade qui me plaît...

Cette promenade devait être la dernière de sa vie.

Dans le buisson où son corps fut découvert, on trouva le chapeau de la malheureuse, puis, un peu plus loin, son sac à main. L'argent qu'il contenait n'avait pas été dérobé. Quelques papiers cependant qu'elle portait habituellement sur elle avaient disparu. Ses magnifiques bijoux, bagues, boucles d'oreilles n'avaient pas non plus été volés.

Le samedi, vers huit heures du soir, M. Herbert Wilson, de la National Provincial Bank de Londres, fit part à M. Letort, commissaire de police du Touquet, de ses inquiétudes. Sa femme n'était pas rentrée du golf. Des recherches furent immédiatement entreprises. Mais la nuit tomba trop vite.

— En vain M. Herbert Wilson fouilla avec l'aide d'une puissante lampe électrique tous les buissons le long du chemin des dunes. On ne trouva rien.

C'est le lendemain matin, au même endroit, que les policiers, aidés par un chien au flair révélateur, découvrirent le cadavre de la malheureuse Mrs Wilson.

Le parquet fut prévenu. Les magistrats arrivèrent sur le lieu où le cadavre avait été découvert. De nombreuses photographies furent prises. Le lieutenant Lempereur, de la gendarmerie de la région M. Monmoussin, juge d'instruction à Boulogne, le médecin légiste, etc., firent les premières constatations.

Et, tout de suite, une arrestation fut opérée. On tenait le coupable ! Ce ne pouvait être que le nommé Vandre. Celui-ci venait de sortir d'un asile d'aliénés où il avait été interné à la suite d'attentats à la pudeur commis sur toutes les femmes qu'il rencontrait au long de chemins écartés. Il avait été déclaré, on ne sait trop pourquoi, irresponsable. On ne sait pourquoi non plus, il avait été rendu à la liberté, sous prétexte de guérison à sa maladie mentale.

Le médecin légiste, le docteur Decréton, releva quatorze coups de couteau sur le corps de la victime. Mais il spécifia que ces coups avaient été portés après la mort. Le trépas était dû à la strangulation.

Vandre, jusqu'ici, n'avait manifesté qu'une monomanie érotique, et, sauf les traitements qu'il tentait d'infliger aux dames de ses rencontres, il ne leur voulait pas d'autre mal.

Mais, cette fois, c'était plus grave. Aussi fut-il interrogé séance tenante par le juge d'instruction, M. Monmoussin dans le cabinet du commissaire de police. Vandre était sourd-muet, ce qui n'était pas une circonstance propre à simplifier les choses. Le juge d'instruction s'efforçait par gestes à faire comprendre à Vandre de quel forfait il était accusé. Il dut se livrer à une mimique explicite et assez audacieuse pour signifier à l'accusé les détails du forfait qui lui était reproché. Ce fut une séance où, malgré la tristesse de cet événement funèbre, régna un certain ridicule.

Le cou portait des traces de strangulation.

Comme Vandre ne comprenait rien à la gesticulation frénétique des magistrats, ceux-ci résolurent, à tout hasard, de le mettre en état d'arrestation.

Toute la presse, le soir même, écrivait déjà que le coupable était sous clef et louait grandement la perspicacité de ces messieurs du Parquet.

Mais, dès qu'un interprète sourd-muet, aux gestes moins excessifs que les profanes de la surdo-mutité, fut appelé, il obtint de Vandre l'affirmation d'un alibi évident. Faute d'autre accusé, on le maintint tout de même en prison, en attendant mieux.

Cependant, un témoin se révélait. Et ce qu'il déclarait n'était pas sans importance.

Trois inspecteurs commençaient une enquête serrée ; car la culpabilité de Vandre apparaissait comme assez fragile. MM. Gérard, Lefebvre et Faissat, de la brigade de Lille, se mettaient en chasse. Ce furent eux qui recueillirent le premier témoignage. M. Célestin Biguet, qui travaillait sur le même chantier que Vandre, interrogé sur celui-ci, déclara qu'à son avis ce camarade ne pouvait être soupçonné. Mais il ouvrit aux investigations une nouvelle voie :

— Pour entrer à Cucq, dit-il, je passe tous les soirs par les dunes, en suivant les rails du petit tramway. Le soir du crime, un peu avant sept heures, au moment où je m'engageais sur la voie, j'aperçus à quelques centaines de mètres devant moi et marchant dans la même direction, un homme vêtu d'un manteau blanc, d'un « trench-coat », et qui se trouvait à une trentaine de mètres de l'endroit où fut découvert le cadavre.

Quant à Vandre, il avait quitté le chantier après M. Biguet et ne pouvait pas être mêlé à l'affaire.

On arrêta encore, à tout hasard, un Portugais, en gare d'Etaples, parce qu'il était soupçonné de posséder un imperméable blanc. Il se trouva que l'imperméable, au contraire, était noir. Il n'en fallut pas moins pour relâcher le Portugais.

M. Herbert Wilson, peu confiant dans les magistrats français pour débrouiller cette énigme, se porta partie civile, prit un avocat de Boulogne, M. Sergeant, et fit transférer en Angleterre le corps de sa femme, sans qu'il eût été possible d'en faire l'autopsie. On dut se borner à des constatations rapides.

Toutefois le médecin légiste assura péremptoirement qu'en dépit de la position révélatrice du corps le viol n'avait pas été consommé. Avait-il été seulement tenté ? La situation du cadavre, la place qu'occupaient les jambes, le désordre des vêtements semblaient cependant signifier que le viol avait été effectué et même avec facilité par le meurtrier. Il n'en était rien toutefois, selon les constatations scientifiques.

De nouveaux policiers débarquaient tous les jours au Touquet, MM. Uccrani, Ligier et Madern. Des reporters de tous les grands journaux affluaient. Et tous se mettaient à la chasse de l'inconnu au manteau blanc.

Ils crurent bien l'avoir découvert en la personne d'un musicien, M. Matras, chef d'orchestre du casino du Touquet. Mais il se trouva que le manteau blanc était couleur réséda. Cependant, M. Matras déclara qu'il se trouvait effectivement sur le chemin des dunes le jour et à l'heure de l'assassinat de Mrs Wilson. Il ne fallut pas moins que son honorabilité personnelle et son excellente réputation pour lui éviter le sort de Vandre et du Portugais. Encore fut-il interrogé pendant quatorze heures consécutives. Le même soir, des inspecteurs mélomanes, soigneusement choisis à cet effet, arrivèrent de Paris pour assister à la soirée du casino afin de surveiller le chef d'orchestre et de déterminer si son jeu de baguette décelait quelque inquiétude et quelque émotion. On pourrait être ému à moins.

Ayant rassemblé ses souvenirs, M. Matras se rappela que le soir du jour fatal, au lieu du drame, il avait rencontré un cycliste blond assis au revers du fossé.

De l'autre côté de la route était appuyée sa bicyclette. Le cycliste, au passage de M. Matras, lui

# DES CRIMES MYSTÈRES



A gauche : Letout ; au centre : M. Matras.

avait dit : « Bonjour, monsieur ! »

On décida que ce cycliste devait être le coupable, puisqu'on n'osait pas accuser formellement l'honnête M. Matras.

On crut pouvoir affirmer aussi que ce coupable restait Vandre malgré tous ses alibis. Et une confrontation fut décidée.

M. Matras, en présence de Vandre, déclara qu'il ne pouvait rien affirmer, mais qu'il y avait entre lui et le cycliste blond une certaine ressemblance. Les magistrats ordonnèrent à Vandre de dire « Bonjour, monsieur » pour étudier le son de sa voix. C'est alors qu'on se rappela que Vandre était sourd-muet. En ces conditions, on dut le remettre en liberté.

Naturellement, les plus iniques soupçons recommencèrent à planer sur le très honnête et très innocent M. Matras qui protesta avec une indignation et une véhémence qui lui valurent un nouvel interrogatoire de douze heures consécutives où il ne cessa de répéter ce qu'il avait déjà dit.

Les policiers, cependant, relevaient d'autres déclarations. Ils découvrirent un nombre important de dames et particulièrement d'Anglaises qui déclarèrent qu'elles avaient été toutes violées ou peu s'en fallait. Si bien que les journaux d'Angleterre s'emparèrent de l'affaire pour démontrer que les plages françaises étaient le repaire de satyres et qu'il était à peu près impossible à d'honnêtes femmes d'y séjourner sans y laisser leur honneur à la merci d'érotomanes habituels.

Miss Lloyd, employée d'hôtel, déclara qu'elle avait

un jour avait d'personnel saluer route.

M. Matras. Quelc avait r tous les Le len cycliste voulu, dans u cadavre

Là-d assura qui ter regardé l'assassin ce mon

La p même c Une accosté le sign croyait

De t s'expr mis par ment h et inqu ce sign

Tous gens, r le rem corps a

On a « Bonjo — L M. rien aff Et l'en

Alors au casin fois qu

(1) Voir *Police-Magazine* n° 285.

préemptoire  
ce du corps  
il été seule  
place qu'oc  
ements sem  
ait été effe  
ier. Il n'en  
ons scienti  
us les jours  
adern. Des  
affluaient,  
nu au man-  
la personne  
e du casino  
iteau blanc  
ras déclara  
n des dunes  
Wilson. Il  
personnelle  
er le sort de  
ogé pendant  
ir, des ins-  
à cet effet,  
e du casino  
déterminer  
quétude et  
moins.  
s se rappela  
ne, il avait  
s du fossé,  
yée sa bicy-  
Matras, lui

un jour, elle aussi, rencontré un jeune cycliste qui lui avait dit bonjour en passant et que, certainement, ce personnage devait avoir de sombres desseins pour saluer ainsi les jolies filles qu'il rencontrait sur sa route. On la confronta avec Vandre et même avec M. Matras. Heureusement, elle ne les reconnut pas.

Quelques jours après, Miss Lloyd déclarait qu'elle avait rencontré non pas un seul, mais deux cyclistes, tous les deux blonds, pour comble de complication. Le lendemain, ce fut pire encore : l'un des deux cyclistes, à moins que ce n'en fut un troisième, avait voulu, la veille du crime, entraîner cette demoiselle dans un buisson sous le prétexte de lui montrer un cadavre de femme qui y reposait.

Là-dessus, une autre Anglaise, Miss Janet Browman, assura que, sur le chemin des dunes, un monsieur qui tenait peut-être une bicyclette à la main l'avait regardée en passant. Pas de doute, ce devait être pour l'assassiner, tout au moins pour la violenter, surtout si ce monsieur était blond, ce dont elle n'était pas sûre.

La police recueillait tous les racontars et s'efforçait même de les vérifier. Une hôtelière du Touquet, assez accorte, avait été accostée un jour par un personnage dont elle donna le signalement. Il s'agissait d'un homme qu'elle croyait blond et qui était très grand.

De tous ces signalements, on fit une moyenne qui s'exprima par l'assurance que le crime avait été commis par un homme de taille ordinaire, vraisemblablement blond et qui savait monter à bicyclette.

On ne saurait dire combien de gens furent interrogés et inquiétés parce qu'ils ressemblaient vaguement à ce signalement approximatif.

mondain. L'âge de Mrs Wilson — elle avait cinquante-six ans — rendait cependant improbable l'excès passionnel d'un jeune danseur. Il eût plutôt visé la fortune ou les bijoux de sa danseuse. Au reste, les renseignements démontrèrent préemptoirement que Mrs Wilson était de la plus haute honorabilité. Son mari, indigné des attaques iniques dirigées contre sa mémoire, protesta avec vigueur. Il n'en fallait pas plus pour que les soupçons vissent alors avec un maximum d'invéraisemblance s'égarer sur le pauvre homme, coupable seulement d'avoir pris la justice à partie avec quelque véhémence.

On lui reprocha sa hâte, cependant bien naturelle, à ramener le corps de sa femme en Angleterre et de le faire incinérer. On alla jusqu'à s'étonner qu'il eût si vite prévenu la police, quelques heures seulement après la disparition.

Interrogé, il expliqua que, comme beaucoup de couples britanniques de la haute société — et de chez nous aussi, d'ailleurs — il vivait avec sa femme en toute indépendance réciproque et aussi en toute honorabilité.

Il fallut bien continuer ailleurs les recherches.

La Sûreté générale, elle n'était pas encore « nationale », délégua deux « as » de la rue des Saussaies, MM. Garanger et Royer qui reprirent l'enquête.

Derechef, on se remit à la recherche des hommes blonds. On arrêta deux jeunes gens qui avaient voulu lire les journaux dans un café d'Arras. On fit des battues dans la région.

Après les élégants consommateurs d'Arras, on arrêta un chemineau hirsute, mais blond pour son malheur, que les gendarmes poursuivirent à travers les marais, un sieur Henry Poncy.

Pendant huit jours, la police triompha. On annonça que le coupable était enfin pris. Jusqu'au moment où son innocence fut reconnue, Henry Poncy était en prison au moment du crime.

Il fut, après les autres, remis en liberté.

On s'avisait de revenir aux données du dossier. On se rappela qu'un manche de couteau avait été trouvé auprès du cadavre. Où était la lame ? Elle ne fut pas retrouvée. On ne retrouva pas davantage la canne que Mrs Wilson ne quittait jamais et qu'elle portait ce soir-là.

Mais tous ces détails ne faisaient pas avancer l'enquête. Vingt policiers cependant s'y employaient, embrouillant et contrariant parfois leurs efforts.

On voulut démontrer que M. Matras, à qui on en revenait toujours quand les pistes du cycliste blond faisaient faillite, devait posséder un manteau blanc comme celui que M. Biguet assurait avoir vu sur les épaules d'un promeneur suspect le soir du drame. M. Matras démontra qu'il n'avait jamais eu dans sa garde-robe un aussi singulier vêtement.

On reprit ses premières déclarations. On y retrouva le signalement du fameux cycliste blond. Celui-ci, selon M. Matras, était vêtu d'un pantalon de velours et d'un gilet de lustrine noir. Alors, ce fut une ruée épique de la police à travers la campagne. On croit rêver en relisant aujourd'hui l'extraordinaire dossier de cette fameuse affaire.

On chercha, on interrogea tous les hommes qui portaient des pantalons de velours et des gilets de lustrine.

On fit mieux. On guetta tous les hommes qui s'asseyaient au revers des talus des routes parce que c'était en un tel lieu et en cette attitude que le cycliste avait été aperçu par M. Matras. Ce qu'on ne comprenait cependant pas, c'est que M. Biguet qui suivait à quelque cent mètres M. Matras n'ait pas vu ce cycliste.

On n'en interrogea pas moins un étudiant en médecine en vacances chez ses parents. Non point qu'il portât un pantalon de velours et une veste de lustrine. Mais il était blond et il montait à bicyclette. Il fut confronté avec M. Matras qui se montra, une fois de plus, très évasif. L'étudiant fut mis hors de cause comme l'avait été le chemineau et un grand nombre d'autres personnes.

On en revint une fois encore à la thèse absurde du danseur mondain qui aurait commis un crime désintéressé pour abuser d'une dame presque sexagénaire. Puis, derechef, M. Wilson, qui revenait d'Angleterre avec une inlassable complaisance, fut interrogé sévèrement toute une journée et toute une nuit, comme s'il eût été vraisemblable qu'il eût assassiné sa femme légitime.

On finit par où l'on aurait dû commencer. On rechercha des témoignages sérieux et non des histoires de jeunes Misses saluées au long des chemins par de galants promeneurs.

On se rappela qu'un papier dans le sac de Mrs Wilson portait le chiffre d'une somme (10 000 francs) écrit au crayon.

Deux témoins déclarèrent avoir vu dans une automobile à l'heure présumée du crime deux hommes et une femme à proximité du jeu de golf.

Ces personnes semblaient se disputer avec quelque violence.

Enfin, on exhuma — faute du cadavre de Mrs Wilson — le dossier de l'affaire Daniels, qui offrait avec le crime actuel une troublante analogie.

On recommença une fois encore l'étude

de l'existence de Mrs Wilson. Et celle de son mari. On avait parlé dans l'affaire de Miss Daniels de l'Intelligence Service. Ne pouvait-on l'évoquer également ici ?

On fit du roman ou la politique internationale se mêla aux commérages. Sans autre résultat que de troubler les imaginations.

On confronta M. Biguet et M. Matras qui répétèrent tout ce qu'ils avaient déjà dit :

— J'ai vu un cycliste blond au revers du talus, qui m'a dit à mon passage : « Bonjour, monsieur ! »

— J'étais derrière vous. Je vous ai vu avec un manteau blanc. Il n'y avait pas de cycliste !

Ils ne sortaient pas de là. On ne put rien savoir de plus. L'affaire fut classée. On finit par oublier l'affaire Wilson.

Deux ans après, coup de théâtre. Dans l'affaire Daniels, c'était été quatre mois plus tard, lors de la découverte du cadavre. Cette fois ce fut, après vingt-quatre mois, la découverte d'un nouveau coupable.

Parmi les dames qui avaient conté les rencontres de satyres qui avaient tenté d'abuser d'elles, se trouvait une honorable personne, M<sup>me</sup> Jolivet. Attaquée de la sorte, elle avait mis son agresseur en fuite et lui avait même administré, en bonne luronne, une correction méritée.

Elle passait, le 28 juillet 1930, rue Saint-Jean, au Touquet, quand elle reconnut dans un livreur de glace le jeune homme qui l'avait assailli deux ans plus tôt. Elle s'empressa d'aller en avertir le commissaire de police, M. Ravin et son secrétaire M. Chochois. Et d'autant plus qu'une prime de 10 000 francs avait été promise par M. Wilson à qui permettrait, par ses déclarations, de faire arrêter l'assassin de sa femme.

On peut même penser que l'annonce de cette prime n'avait pas été sans exciter l'ardeur et l'imagination des policiers.

Le jeune livreur fut aussitôt arrêté. C'était un garçon de seize ans nommé Leloutre et de bonne réputation. Il était pupille de la Nation. Il fut reconnu formellement par plusieurs dames et demoiselles plus ou moins victimes d'entreprises hardies tentées contre elles. Le jeune Leloutre avoua qu'il s'était livré à plusieurs de ces tentatives et fut incontinent arrêté.

Il fut interrogé par M. Chochois durant toute la nuit. Au matin, M. Chochois déclara que le jeune Leloutre lui avait avoué l'assassinat de Mrs Wilson. Les déclarations qu'il avait signées étaient circonstanciées.

Elles étaient même une sorte de copie du procès-verbal de constat, lors de la découverte du cadavre et des premières vérifications.

Leloutre racontait qu'ayant assailli sa victime il l'avait d'abord tuée à coups de couteau. Puis qu'il l'avait violée. Ensuite, il l'avait étranglée. Comme il y avait du sang au bord du fossé, il s'était assis sur ces traces sanglantes pour les cacher (sic). Un monsieur était passé alors près de lui et il lui avait dit : « Bonjour, monsieur ! »

Cette fois, on tenait l'assassin ! Il avait avoué. Il avait donné des détails ! On commençait même à discuter dans la presse — et pas seulement dans la presse — sur le point de savoir qui avait gagné la prime de 10 000 francs. Il semblait bien que ce dût être M<sup>me</sup> Jolivet dont la dénonciation avait permis l'arrestation de Leloutre. Mais M. Chochois faisait valoir que M<sup>me</sup> Jolivet n'avait dénoncé le jeune homme qu'en sa qualité d'agresseur de M<sup>me</sup> Jolivet elle-même et elle seule. Qu'il fût, de surcroît, l'assassin de M<sup>me</sup> Wilson, c'était une révélation qu'on ne devait qu'à la perspicacité de M. Chochois.

Si secondaire que paraisse cette question de prime accordée par M. Wilson, il convient de la noter ici. Car elle eut, dans ces événements et dans leur suite, une importance et des conséquences inattendues et susceptibles de fausser les conclusions de l'enquête. Ce qui n'empêche pas les candidats à cette récompense d'être de la meilleure foi du monde dans leur conviction de l'avoir gagnée. Et pleins d'ardeur aussi à la conquérir.

Les renseignements sur Leloutre étaient bons. On rechercha dans son passé. Il était bref. Leloutre avait quatorze ans au moment de l'agression de Mrs Wilson. Il faisait preuve d'une grande précocité. Les autres attentats qui lui étaient reprochés étaient plus récents.

On ne manqua pas de faire la reconstitution devenue classique. M. Matras, une fois de plus, revint de Paris pour observer un nouveau cycliste blond assis au revers d'un fossé et qui lui disait : « Bonjour, monsieur ! » Il le reconnut à peu près aussi approximativement qu'il en avait reconnu une douzaine d'autres.

Mais, quand Leloutre fut en présence de M. Monmoussin, le juge d'instruction, il se mit à nier comme un beau diable.

Il prétendit qu'il avait avoué parce que le secrétaire du commissaire lui avait dit qu'il ne risquait rien étant mineur et qu'il avait répondu oui, pour en finir, à toutes les questions qui lui avaient été posées.

A la vérité, bien des détails avaient étonné la perspicacité du juge et avaient troublé sa conscience.

M<sup>re</sup> Candeliez, défenseur de Leloutre.

Leloutre, même à seize ans, était un gringalet. Comment, à quatorze ans, eût-il pu venir à bout de la résistance de Mrs Wilson, sportive réputée pour sa force physique et remarquablement entraînée ?

Sans doute, il avait déclaré l'avoir d'abord frappée à coups de couteau. Mais l'examen des médecins avait démontré que Mrs Wilson avait été frappée après sa mort. Donc, Leloutre, sur ce point avait menti. Pourquoi ?

Et comment y aurait-il eu du sang sur le talus, puisque les coups de couteau avaient été portés *post mortem* et qu'il n'y avait pas eu d'hémorragie ?

Leloutre avait pour défenseur M<sup>re</sup> Candeliez, conseiller général de la Somme et avocat à la Cour d'appel de Paris. J'ai pensé qu'il me serait utile de recueillir son avis.

L'éminent avocat m'a reçu avec une grande obligeance. Il m'a donné tous les renseignements que j'ai sollicités de lui sur l'affaire.

Il n'a pu, évidemment, me donner l'explication des aveux qui auraient été recueillis par le secrétaire de M. le commissaire Ravin. Je lui ai demandé s'il croyait au crime d'un sadique.

— Non, m'a-t-il répondu. Je ne conçois pas qu'un individu se livrant à un tel attentat ouvre le sac de sa victime pour lui dérober des papiers.

En effet, ces papiers qui ont disparu avaient été vus par plusieurs personnes dans le sac de Mrs Wilson avant le crime.

— Au surplus, ajoute-t-il, j'ai su que des témoins avaient effectivement aperçu une puissante voiture à proximité du terrain de golf. Dans cette automobile, se tenaient deux hommes et une femme qui se débattaient.

« Quant à Leloutre, je le considère comme innocent de ce crime. Voulez-vous un exemple qui vous prouvera que ce gamin est un malade ? Voulez-vous que je vous démontre comment il aurait reconnu tout ce qu'on aurait pu lui reprocher ? Quand il a été confronté chez le juge instructeur avec les dames qui avaient été attaquées, plusieurs d'entre elles dirent nettement : « Non, ce n'est pas lui, j'en suis bien sûre... » Elles ajoutaient même des détails caractéristiques : « Mon agresseur était beaucoup plus grand... Il portait des moustaches... » Eh bien ! Leloutre, lui, reconnaissait qu'il les avait réellement attaquées !

« Ceci vous démontre la valeur de ses aveux. On ne peut rien retenir des déclarations de cet enfant suggestionnable. Tout démontre, dans le domaine de la psychologie, comme dans celui des faits matériels, qu'il ne peut avoir été l'auteur du crime où l'infortuné Mrs Wilson a trouvé un épouvantable trépas ».

Quant au témoin Biguet, il continuait à prétendre qu'il n'avait vu aucun cycliste. M. Monmoussin reprit l'interrogatoire du témoin Biguet.

(Suite page 15.)  
LOUIS MARS et EMILE WOOG.

# CRIMES STÉRÉOTYPES



# IL VIRENT LEUR SECRET

Tous les deux ou trois jours, on faisait asseoir des gens, repris de justice ou honorablement connus, sur le remblai du chemin des dunes, à l'endroit où le corps avait été trouvé...

On amenait M. Matras. On faisait dire aux gens : « Bonjour, monsieur » et on demandait à M. Matras : — Les reconnaissez-vous ?

M. Matras perplexe, répondait qu'il ne pouvait rien affirmer. On relâchait les gens de mauvaise grâce. Et l'enquête continuait.

Alors, on s'avisait qu'on avait vu M<sup>me</sup> Wilson danser au casino. Il n'en fallait pas plus pour soupçonner cette fois que le crime avait été commis par quelque danseur



# SERIE

AUX

U.S.S.



Vivian Chase, la « femme la plus dangereuse d'Amérique ». Pour se venger de Jack Diamond qui l'avait abandonnée pour fuir en Europe, elle l'avait « donné » aux hommes de la bande d'Al Capone, rivale de la sienne et alors que, grièvement blessé, il gisait sur un lit d'hôpital.

demeura plusieurs semaines entre la vie et la mort.

Sa maîtresse le visitait chaque jour et nul n'eût alors soupçonné le double rôle qu'elle jouait.

Désappointés d'avoir manqué leur coup, les acolytes d'Al Capone étaient décidés à en finir une bonne fois avec Jack, fût-ce même dans l'hôpital où il était en traitement.

Et voici le projet diabolique que forma Vivian Chase.

La chaleur était intense à cette époque de l'année et les fenêtres de l'hôpital demeuraient larges ouvertes, dans les salles où les malades achevaient leur convalescence.

Juste en face de l'établissement hospitalier, de l'autre côté de l'avenue s'élevait un vaste hôtel. Des chambres y furent retenues par plusieurs voyageurs qu'on était loin de soupçonner être des hommes d'Al Capone.

Ils avaient pour tâche de fusiller à distance Jack Diamond, toujours couché sur son lit de douleur, situé à proximité des fenêtres ouvertes.

Pour éviter toute erreur sur la personne et ne pas risquer de tuer d'innocents malades, il fut convenu que Vivian, à sa prochaine visite, devait porter à son amant une gerbe de fleurs qu'elle déposerait sur son lit, nettement désigné ainsi à ses meurtriers.

L'ABOLITION du régime sec, aux Etats-Unis, en portant un coup mortel au trafic illicite, mais très florissant des bootleggers les a forcés à trouver un nouveau champ d'opérations. Mais tous ceux qui, au temps de la prohibition, avaient des intérêts analogues, sinon communs, sont devenus aujourd'hui des frères ennemis.

Les récentes tueries de New-York (1) sont un exemple frappant de la haine implacable que se sont vouée les bandes rivales et des extrémités auxquelles elles peuvent se porter.

Mais la fusillade de la Palace-Taverne, qui devait aboutir à la mort de Schultz, le chef de la bande du Bronx, et celle du salon de coiffure de Times-Square, faisant à elles deux cinq victimes, ont déjà été suivies de cruelles représailles.

Durant les heures atroces de son agonie à l'hôpital de Newark, l'ex-roi de la bière, qui délirait, avait balbutié des lambeaux de phrases sans suite, soigneusement relevées néanmoins par les policiers qui veillaient à son chevet. On pensait, en effet, qu'il pouvait ainsi, fort inconsciemment, fournir sur les meurtriers de précieuses indications qu'autrement il n'eût jamais données, se conformant en cela à la loi du silence, de rigueur chez les outlaws.

Or, parmi de folles élocubrations, les paroles suivantes étaient à plusieurs reprises revenues sur ses lèvres :

« Le maudit « boss », c'est lui qui a fait le coup. Surtout ne ratez ni le « Chink », ni le « Commandant de Hilter »... »

Par le boss — autrement dit le chef — Schultz ne pouvait accuser que Charles Luciano, de l'Unione Siciliana — la bande de Brooklyn, rivale de la sienne — ou Johnny Torrio, des « Grands-Six de New-York ».

Quant à l'homme qu'il désignait comme partisan du Führer, ce devait être quelque Germano-américain qu'on découvrirait toujours.

Mais qui pouvait bien être le « Chink », c'est-à-dire le Chinois ? Il n'était jamais venu à la connaissance de la police que Schultz eût eu des accointances avec des Célestes, trafiquants de la drogue sur une vaste échelle.

On se souvint alors qu'un certain Charley Sherman portait ce sobriquet, en raison même de ce qu'il s'était spécialisé dans la contrebande des stupéfiants.

Il avait longtemps appartenu à la Bande rouge de Detroit et l'on savait que

(1) Voir Police-Magazine, n° 264.

A gauche : Hellen Gillis, la maîtresse de « Baby Face » Nelson, lieutenant de Dillinger, avait donné asile à son amant grièvement blessé. Elle est aujourd'hui poursuivie pour recel de criminel.



## Les femmes qui trahissent.

Le hasard, pour le « Chink », avait aidé les policiers, mais ils se servent aussi bien souvent des indications que leur donnent les femmes des gangsters.

Rares encore sont celles qui trahissent « leur homme ». En majeure partie, elles demeurent fidèles au mâle, partageant les mêmes dangers que lui, exposant leur propre existence comme il ne ménage pas la sienne.

Ce fut le cas d'Hellen Gillis qui donna longtemps asile à « Baby Face » Nelson, l'un des lieutenants de Dillinger, et put le soustraire ainsi aux poursuites de la police, alors qu'il était grièvement blessé.

Mais le cœur féminin est insondable et si, à une jalousie justifiée, à une rancune latente vient se joindre la cupidité, les femmes de gangsters ne reculent pas devant la délation.

Le cas Anna Sagen, la fameuse « femme en rouge », donnant son amant John Dillinger et le laissant froidement abattre sous ses yeux par la police à la sortie d'un cinéma, est typique dans son genre.

Mais combien plus dramatique encore est le cas de Vivian Chase, qu'on a appelée la « femme la plus dangereuse d'Amérique », qui avait été la maîtresse du fameux Jack Diamond.

Vivian Chase avait juré de se venger de lui, parce qu'il l'avait abandonnée lorsque, fuyant les U. S. A. où sa vie était trop menacée, il avait tenté sans succès de se réfugier en Europe.

Elle le fit attirer tout d'abord dans un guet-apens où il faillit être tué par des hommes d'Al Capone.

Tout pantelant, les intestins perforés par les balles, Diamond fut transporté dans l'un des hôpitaux de Chicago où il

Albert Prignano, député de la Zone sanglante à Chicago, distribue des jouets et de l'argent aux enfants malheureux à l'occasion de Christmas.

# ROUGE

MAUX  
S.A.

violence, on s'efforça d'y mettre un terme à beaux deniers comptant.

L'un des principaux membres du « Syndicat A-Z » vint le trouver, offrant au nom de son groupe un chèque dont on lui laissait le soin de fixer le chiffre s'il voulait cesser ses virulentes attaques.

Pour toute réponse, Liggett, qui était un athlète accompli, se borna à ouvrir la fenêtre de son bureau, situé au rez-de-chaussée de son habitation privée, et, saisissant l'émissaire par la peau du cou, le jeta proprement dans la rue.

Décidément, avec ce journaliste dont l'intégrité était d'un autre âge, il fallait se résoudre à employer la manière forte.

Un jour, dans une rue assez peu passagère et sous la menace du revolver, trois hommes masqués l'invitèrent à monter dans leur auto faire une de ces promenades à voie unique, dont on ne revient jamais.

Accepter ou refuser, c'était la mort certaine dans un cas comme dans l'autre. Liggett eut recours à une ruse qui lui sauva la vie.

Étant de haute taille, il se baissa brusquement, surprenant ses agresseurs par la soudaineté du geste. Ils déchargèrent bien leurs armes sur le journaliste, mais les balles passaient au-dessus de lui sans l'atteindre.

D'un bond, il sauta dans leur propre auto et fila à toute allure avant que les malandrins aient eu le temps de revenir de leur stupeur.

Ses ennemis, cependant, voulaient se débarrasser de lui coûte que coûte.

Quelques jours avant Noël, Liggett, qu'accompagnait sa femme et ses deux enfants, revenait dans son auto de faire des achats pour célébrer Christmas. La voiture stoppait devant le perron de sa demeure, et déjà Mrs Liggett et les enfants en franchissaient les marches, quand une seconde voiture vint à passer au ralenti tout près de l'auto.

Une vive fusillade crépita brusquement, et la voiture démarra tout aussitôt à folle allure...

Cette fois, les adversaires du courageux journaliste avaient eu raison de lui. Walter Liggett, transporté mourant dans une clinique toute proche, y succombait peu après son arrivée. Mitraillé, il n'avait pas reçu moins de onze balles dans le corps.

Ce meurtre commis en plein jour avec une audace incroyable a soulevé une indignation générale aux États-Unis et il a bien fallu que les étranges autorités du Minnesota se décident à sévir. On procéda à l'arrestation d'un des affidés du « Syndicat A-Z », Blumenfeld, dit Kid Cann, qui, confronté avec Mrs Liggett et ses enfants, fut sur-le-champ reconnu par eux comme l'un des agresseurs du journaliste.

Mais la puissance du Syndicat est telle que l'alibi délibérément invoqué par le prévenu pourrait bien être confirmé par

A droite : Liggett ayant fait dans son journal l'« American » des révélations sensationnelles sur l'underworld, a été assassiné par des gangsters, au seuil de sa maison, sous les yeux de ses enfants.

des frères et amis complaisants et pour qui un faux témoignage ne tire pas à conséquence...

L'indignation provoquée par le meurtre de Walter Liggett ne s'était point encore dissipée qu'un autre assassinat, ayant un mobile analogue, fut commis dans des circonstances presque identiques, à Chicago cette fois, sur la personne d'un député, Albert Prignano, récemment élu dans la 20<sup>e</sup> circonscription de cette ville.

Albert Prignano avait eu d'autant plus de « cran » de briguer les suffrages de ce quartier qu'il est infesté de mauvais garçons et porte le nom assez significatif de la zone sanglante.

Or le candidat, en exposant son programme, n'avait pas hésité à dire qu'ils s'efforceraient par tous les moyens de purger cette partie de Chicago de l'élément criminel qui semblait en avoir fait son quartier général. Il ne pouvait manquer de s'attirer la haine des mauvais garçons.

Prignano rentrait en auto chez lui, en compagnie de sa

(Suite page 15).

TOM TURNER.

Au-dessous : Le journaliste Walter Liggett que le « Syndicat A-Z », formé de la haute pègre du Minnesota, voulait ruiner moralement en l'impliquant dans un procès en diffamation qui se termina par un triomphal acquittement.



En bas, à droite : Kid Cann, le meurtrier présumé du journaliste, et que Mrs. Liggett et ses enfants ont formellement reconnu.

La perspicacité d'une infirmière fit avorter ce coup hardiment monté.

Son attention avait été mise en éveil par la présence insolite aux fenêtres de l'hôtel de voyageurs qui semblaient être aux aguets. L'infirmière en référa au médecin-chef, qui, à son tour, avertit la police, après avoir eu soin de changer le malade de salle.

La mèche était éventée. Une descente de police dans l'hôtel amena l'arrestation de quelques mauvais garçons et les fenêtres de l'hôtel, par mesure de précaution, furent garnies de plaques de blindage, pour éviter toute tentative d'offensive possible.

Vivian ne se montra plus au chevet de son amant et disparut complètement même de la circulation.

Oùdit-elle un autre complot avec son nouvel amant, Alvin Karpis, lieutenant d'Al Capone ? Il est permis de le supposer, car, à peine sorti de l'hôpital, Jack Diamond, tombait à nouveau sous les coups de cette bande, mais cette fois pour ne plus se relever...

Il mourut en maudissant Vivian Chase qu'il accusait formellement d'être l'instigatrice de son meurtre.

C'était la désigner à la vindicte des hommes de sa propre bande.

Quelques mois plus tard, on découvrit, dans une auto abandonnée devant la porte d'un hôpital de Kansas-City, le cadavre froid et criblé de balles de la « femme la plus dangereuse d'Amérique ».

Sa mort était l'œuvre des Vengeurs de Jack Diamond.

## La campagne contre le vice.

Si les gangsters sont parvenus à imposer le régime de la terreur qui sévit en Amérique, ils y ont été grandement aidés non seulement par une police à demi gangrenée, mais une aide puissante auprès de politiciens sans scrupules et qui savent s'assurer là, au temps des élections, des hommes à tout faire, ne reculant devant nulle des pires besognes.

Il existe heureusement encore dans la presse américaine un élément propre qui, s'indignant de voir le pays mis en coupe réglée par toute cette pègre de l'Underworld, a décidé de mener une lutte à outrance contre cette dernière.

Nous avons dit dans un précédent article (1) que le mouvement issu à New-York n'avait pas tardé à s'étendre à d'autres centres.

C'est en réalité la presse de l'État de Minnesota qui donna le branle. Dans l'hebdomadaire *American*, de Minneapolis, Walter Liggett s'attaqua avec acharnement à la haute pègre du Minnesota. Tout ce que cet État comptait de bandits de marque venait de s'associer pour former le redoutable « Syndicat A-Z », comprenant les principaux fraudeurs d'alcools et tenanciers de tripots, speakeasies, clubs de nuit, maisons de rendez-vous, etc.

Cette association qui prétendait s'arroger le contrôle de tout ce qui avait trait au vice ou en dépendait, était fortement soutenue par le Gouverneur Floyd Olson, qui pensait bien prélever une dime sérieuse sur les sommes encaissées.

Les révélations de Liggett étaient autant de formidables chefs d'accusation et le « Syndicat A-Z » résolut de se débarrasser de cet implacable adversaire.

Les méthodes employées contre Howard Kahn et Guilford furent néanmoins estimées dangereuses et l'on eut recours à d'autres moyens.

On décida donc de ruiner le journaliste moralement, en l'attaquant dans sa vie privée.

Un procès en diffamation lui fut intenté, d'un caractère d'autant plus odieux que l'honneur d'une jeune fille était en jeu.

Liggett, comprenant d'où lui venait le coup, sut y parer, réfutant point par point l'accusation qu'il réduisit triomphalement à néant. Il ne devait, tout au contraire, y gagner que plus de prestige.

Sa campagne redoublant dès lors de

(1) Voir *Police-Magazine*, n° 267 : « On traque les policiers corrompus aux États-Unis ».

# Placiers en faux titres

Ce matin-là, M. V..., un banquier fort honorablement connu sur la place d'Anvers, était installé à son bureau et dictait ses instructions à son secrétaire lorsqu'un garçon entra, porteur d'un plateau sur lequel était placé une carte de visite.

M. V... la prit et lut : « M. Stolz, courtier. »

— Faites entrer, dit le banquier. Quelques instants plus tard, M. Stolz pénétrait dans la vaste pièce et exposait le motif de sa visite :

— J'ai, dit-il, une excellente affaire à vous proposer, une affaire de titres.

— Voyons cela.

— Voilà : je puis vous céder à très bon prix deux cents titres d'une importante société industrielle.

— Laquelle ?

— La... (il cita le nom, mais nos lecteurs comprendront que, par un souci d'élémentaire discrétion, nous ne le communiquons pas).

— Parfait ! répondit le banquier. Et où sont ces titres ?

— Pensant que cet achat vous intéresserait, je les ai apportés avec moi. Les voici...

La somme une fois débattue, M. V... pria alors M. Stolz de revenir le surlendemain pour toucher le montant de la vente.

— Après-demain, c'est impossible, dit alors le courtier, car je pars traiter une autre affaire à Paris et ne reviendrai que dans quelques jours.

« D'ailleurs, ajouta-t-il en riant, cela ne presse nullement. A mon retour, donc ! »

— Bon voyage et à bientôt !

M. Stolz parti, le banquier anversois se frotta les mains : c'était, en effet, une bonne, très bonne affaire qu'il venait de réaliser.

Mentalement, il fit un rapide calcul et, soudain, son front se plissa. Il venait en effet de s'apercevoir que c'était non seulement une bonne, très bonne affaire, mais encore une *très* bonne affaire !

Le prix proposé n'était-il pas exagérément bas pour des titres de cette valeur ?

— Ah ! ça, murmura M. V..., s'agirait-il de titres volés ?

Il prit dans un tiroir la liste des titres frappés d'opposition et attira devant lui les valeurs laissées par M. Stolz dans le but de les confronter. Et c'est alors que, brusquement, il commença à comprendre :

Les titres du courtier étaient faux !

Cela il le vit à différents petits détails, imperceptibles pour un profane, mais que lui, banquier, ne pouvait point ne pas voir : une lettre qui n'était pas à l'alignement des autres, un point de trop et une virgule mal placée, tout ceci suffit pour le convaincre.

Mais une grave question se posa aussitôt dans son esprit : M. Stolz, cet homme qui jouissait d'une très bonne réputation à Anvers et que lui-même connaissait depuis fort longtemps, M. Stolz savait-il que les titres étaient faux ? Autrement dit, était-il complice des faussaires ou bien avait-il agi dans l'ignorance la plus complète, en croyant à l'authenticité de ces valeurs ?

Ne pouvant répondre lui-même à cette délicate interrogation, M. V... prévint aussitôt le commissaire aux délégations judiciaires d'Anvers, M. Maërtens, et lui raconta ce qui venait de lui advenir.

— Très bien, dit le magistrat belge, puisque ce M. Stolz est parti à Paris, je vais aussitôt avertir mon collègue de là-bas, M. Meyer.

Le lendemain, la Police judiciaire parisienne entra en scène.

Elle ne devait pas tarder à réaliser un magistrat « coup de filet ».

\*\*\*

Ce fut, une fois de plus, à l'inspecteur principal Moreux que fut confiée l'enquête. Le bras droit de M. Guillaume prit avec lui les brigadiers Salmi et Legendre, l'inspecteur Lesigne, et tous quatre commencèrent aussitôt leurs recherches.

Celles-ci furent, on s'en doute, immédiatement aiguillées dans le monde de la banque, car il apparaissait, dès le début de l'affaire, que le « siège social » des faussaires se trouvait à Paris et que Stolz n'était qu'un simple collaborateur.

En attendant de retrouver celui-ci, M. Moreux et ses collaborateurs rendirent donc visite à plusieurs banques, grandes et petites, pour savoir si récemment ne leur avait pas été proposé l'achat de titres de cette même importante société industrielle. Et, en différents endroits, la même réponse leur fut faite :

— En effet, on est venu nous faire une telle proposition il n'y a pas longtemps mais nous avons refusé, car on nous offrait ces valeurs à un taux très inférieur au taux normal, et cela nous a paru quelque peu louche.

Enfin, l'équipe de la Police judiciaire finit par découvrir un banquier parisien qui s'était montré moins perspicace que les autres et qui, lui, avait accepté l'offre alléchante qui lui était faite.

— J'ai acheté cent de ces titres, expliqua-t-il à M. Moreux, pour la somme de 95 000 francs.

Comparés à ceux que Stolz avait laissés à Anvers chez M. V..., les valeurs s'avèrent absolument identiques. On était donc sur la bonne piste.

— Et qui vous a vendu ces titres ? demandèrent les policiers au banquier.

— C'est un nommé Jean Ortel. Mais je n'ai pas son adresse.

Le nommé Jean Ortel, né le 7 août 1894 à Bône (Algérie), bien connu dans le quartier de la Bourse, n'avait pas, en effet, de domicile fixe. Il fallut une patiente surveillance des endroits où il fréquentait pour arriver à le retrouver et à l'arrêter.

Conduit devant le commissaire divisionnaire Guillaume, Jean Ortel prétendit avoir acheté ces titres à un inconnu et affirmer ne pas pouvoir donner d'autres renseignements. La filière allait-elle s'arrêter là ?

Non, car, entre temps, le commissaire aux délégations judiciaires d'Anvers, M. Maërtens, avait fait arrêter Stolz à son retour de Paris, au moment où il se présentait chez le banquier V... pour toucher son argent. Et, malgré ses protestations d'innocence, il avait été écroué.

En parfait accord avec M. Meyer, le magistrat belge demanda alors au courtier si, par hasard, il ne tenait pas les faux titres de Jean Ortel.

— Non, répondit Stolz aussitôt, d'abord je vous répète que j'ignorais totalement la fausseté de ces actions et, ensuite, c'est un compatriote qui me les a confiés pour les négocier.

— Qui est-ce ?

— Il s'appelle Georges Wilhems et demeure à Paris, 125, avenue des Champs-Élysées.

C'est là, dans un luxueux pied-à-terre, que, prévenus sur-le-champ, les hommes de M. Guillaume vinrent appréhender Georges Wilhems, né le 29 octobre 1899 à Bruxelles.

Portant beau, le sourire aux lèvres, l'homme ne se démonta pas lorsqu'il fut introduit dans le cabinet du commissaire divisionnaire, quai des Orfèvres.

— Vous allez être bien embêtés, railla-t-il, en apprenant que je tiens les titres que j'ai confiés à Stolz du neveu d'une célébrité médicale parisienne !

— Ah ! Et quelle est cette célébrité ?

— C'est un grand docteur de la rue Demours.

Et il donna le nom.

Comme ils s'en doutaient, les policiers établirent rapidement que le praticien ne pouvait être mêlé à l'affaire pour la bonne raison... qu'il n'avait pas de neveu ! Mais ils apprirent, par contre, qu'effectivement un individu avait bien tenté, dans le quartier, de se faire passer pour un parent du docteur. C'était un certain Raymond Georges, né le 18 mars 1915 à Paris et domicilié 15, rue Bernoulli.

On le retrouva, avenue des Champs-Élysées alors que, accoudé à la portière d'une élégante voiture, il conversait avec deux autres jeunes gens. Ceux-ci ne devaient pas avoir, eux non plus, la conscience très tranquille, car, dès qu'ils virent arriver les inspecteurs, ils firent comme Raymond Georges : ils prirent leurs jambes à leur cou et tentèrent de s'enfuir, mais en vain.

Quelques secondes plus tard, tous trois étaient arrêtés.

Les deux amis de Raymond Georges déclinerent leur identité : Emile Buisson, né le 19 août 1902, à Paray-le-Monial, et Albert Cazauba, né le 3 novembre 1906, à Dax. Par contre, ils refusèrent énergiquement d'indiquer où ils habitaient.

C'était, en tous cas, une très bonne prise que venait de faire la Police judiciaire.

Cazauba, malgré son jeune âge, déjà condamné à cinq années de prison et dix années d'interdiction de séjour, justement pour émission de faux titres, était sous le coup d'un mandat d'arrêt du Parquet de Bordeaux. Emile Buisson, titulaire de neuf condamnations, était recherché par le Parquet de Montélimar.

Quant à leur voiture, elle avait été volée, en avril dernier, à un commerçant de la rue du faubourg Saint-Honoré.

Tout cela, ils ne firent aucune difficulté pour le reconnaître, et Raymond Georges avoua même avoir vendu cent mille francs de faux titres à un nommé Charles Bujaud, qui demeure 6 rue Audran.

— Seulement, ajouta le jeune bandit, Bujaud ne savait pas que les actions étaient fausses, il a cru simplement qu'elles provenaient d'un vol !

Ils étaient donc déjà six sous les verrous : Stolz, Ortel, Wilhems, Georges, Buisson et Cazauba.

Sept autres membres de la bande n'allaient pas tarder à être arrêtés à leur tour...

\*\*\*

Le premier de la seconde série fut précisément Charles Bujaud, — né le 1<sup>er</sup> février 1897, à Saint-Hilaire — ce client peu scrupuleux qui n'avait pas hésité à acheter des titres volés.

Il commença par dire à M. Guillaume : — Bien sûr, au prix où ils les vendaient, je supposais bien que leur origine était douteuse, mais, que voulez-vous ? les temps sont durs et il faut bien vivre.

— Eh bien ! lui dit à brûle-pourpoint le magistrat, vous vous trompez, ce n'étaient pas des titres volés, mais ils sont faux, archifaux !

Bujaud parut suffoqué.

— Ça, s'exclama-t-il, c'est trop fort ! Alors ils m'ont roulé !

Et il paraissait navré de devoir faire cette constatation.

Les quatre arrestations qui suivirent furent effectuées grâce aux confidences de Wilhems qui, espérant ainsi sans doute atténuer sa propre responsabilité, préféra « donner » les autres.

En même temps qu'il assouvissait une petite vengeance.

Car tout n'est pas rose dans le métier de marchand de faux titres, et le jeune Belge avait eu bien des ennuis avec quatre de ses complices, un Grec et trois Italiens.

— Figurez-vous, raconta-t-il, que, lorsque Stolz repartit pour Anvers chercher l'argent chez le banquier, je voulus l'accompagner. Mais le principal membre de la bande, Jean Bedaquit, originaire d'Athènes, qui demeure 9, rue Mansart, ne voulut rien savoir :

— Qui nous prouve, me dit-il, que Stolz et toi vous reviendrez lorsque vous aurez touché l'argent ? Nous allons au contraire te garder en otage !

« Là-dessus, il alla chercher deux de ses amis italiens Ernesto Paluccio et Albert Tosi et, après avoir mis Stolz au train, tous trois m'accompagnèrent toute l'après-midi, en menaçant de me « faire mon affaire » si je cherchais à m'enfuir.

« Il en fut de même toute la soirée. Puis, soudain, Bedaquit fut pris d'un nouveau soupçon à l'égard de Stolz et il décida d'expédier à Anvers un autre Italien, Pietro Napoletano, par le train de minuit.

« Ce Napoletano arriva à Anvers juste pour y apprendre l'arrestation de Stolz. Il téléphona tout de suite la nouvelle à Bedaquit qui me rendit la liberté.

« Hélas ! ajouta-t-il, pas pour bien longtemps puisque c'est vous maintenant qui me tenez ! »

Munis de ces renseignements, la Police judiciaire put procéder rapidement à quatre nouvelles arrestations.

Celles de Jean Bedaquit, d'Ernesto Paluccio, né le 27 juillet 1889 à Rome, demeurant 9, rue Fontaine ; d'Alberto Tosi, né le 20 juin 1916 à Livourne et de Pietro Napoletano, né le 11 novembre 1898 à Bisiglia, ces deux derniers prétendant se trouver sans domiciles fixes.

Et de onze !

Les deux derniers bandits arrêtés le furent grâce aux recherches entreprises à Londres par Scotland Yard, sur la demande de M. Meyer qui soupçonnait la bande d'avoir des ramifications jusqu'en Angleterre.

Bonne idée ! la police britannique ne tarda pas à avertir la police française qu'un assez important banquier londonien allait se mettre en route pour Paris afin d'y acheter, à bas prix, un million de ces titres de la société industrielle.

Pourquoi ce banquier n'accomplit-il pas le voyage projeté. On ne sait ? Sans doute parce que quelqu'un, de l'autre côté de la Manche, jugea bon de l'avertir. N'est-il pas toujours ennuyeux de mêler une personnalité à une si gênante affaire...

Mais, si l'Anglais ne vint pas au rendez-vous, celui qui s'était chargé de traiter avec lui, l'attendait à la gare Saint-Lazare.

C'est là que fut arrêté Rodolphe Schmidt, né le 22 avril 1889 à Diemesuryll. Une heure plus tard un autre complice tombait à son tour entre les mains de la police : Eugène Rouvre, né le 28 janvier 1900, à Troyes, demeurant 15 rue Bernoulli, à la même adresse que Raymond Georges.

Et de treize !

\*\*\*

Douze d'entre eux — Stolz étant toujours en Belgique — ont été mis à la disposition de M. Schneideker, juge d'instruction.

En attendant mieux.

Car l'enquête n'est pas terminée, loin de là.

M. Guillaume est, en effet, persuadé que la bande était beaucoup nombreuse et ce sont les derniers complices qu'il tente d'identifier.

De plus, il s'agit de savoir où et par qui furent fabriquées les fausses actions. Et, sur ce sujet, tous les malfaiteurs arrêtés ont gardé, sans exception, la plus entière discrétion. Il faut dire aussi que certaine-



Cazauba.

Ortel.

ment plusieurs parmi eux n'étaient que des intermédiaires ou des « hommes de main » qu'on ne mettait pas dans le secret des dieux.

Ce sont donc les « chefs » qui seraient encore en liberté.

Mais où se cachent-ils ? Où se trouve la presse qui leur sert à la fabrication des titres ? Est-ce, comme d'aucuns le supposent, dans la proche banlieue parisienne ?

A ces différentes énigmes se sont attaqués M. Guillaume et ses collaborateurs qu'il faut, ajoutons-le, féliciter sans réserve pour le magnifique exploit qu'ils viennent de réaliser !

GEORGES CHAPERON.

## ÉCOLE DE MENDIANTS

ON annonce de Zagreb que la police de cette ville a découvert une école de mendiants dans laquelle les élèves, dont les âges varient de cinq à dix-huit ans, recevaient des cours quotidiens sur les mille et une façons de mendier.

Dans les classes de cette école spéciale se trouvait une grande carte indiquant les quartiers, les rues et les boulevards où les mendiants pouvaient exercer le plus utilement leurs talents.

Les élèves étaient logés et nourris gratuitement, mais ils devaient partager avec le directeur les aumônes qu'ils recevaient journalièrement.

Le directeur de l'école, très connu à Zagreb où personne ne soupçonnait son trafic, vivait ainsi grassement des profits de ses élèves.

## Osman Omaroff au bain

Encore un étranger dans le box des accusés, aux Assises de la Seine ! Osman Omaroff avait tué Mohamed Tchernoeff, après une vive discussion, aux motifs demeurés assez obscurs. L'assassin a été condamné à dix ans de baigne, en dépit des efforts de son défenseur. Mais jusques à quand des étrangers indésirables défilent-ils devant nos tribunaux, après avoir vidé sur notre sol leurs querelles personnelles ? (Rap.)



Napoletano.

Buisson.



# L'Étrangleur de « Soho »

LONDRES  
(De notre envoyé spécial.)

**S**oho ! Cité du crime...  
Novembre. Fifi la Française, assassinée, étranglée.  
Avril. Jeannette Cotan, assassinée, étranglée.  
Mai. Constance May Hind, assassinée, étranglée.

Scotland Yard est sur les dents. Les pauvres filles qui, la nuit, vendent leurs sourires aux coins des rues du quartier français vivent dans la hantise de la mort.

On avait tôt fait de mettre les premiers crimes sur le compte de sanglants règlements entre gens du milieu, d'autant qu'une retentissante « explication » s'était déroulée entre temps dans « Soho » qui coûta la vie au célèbre Max le Rouquin.

Mais l'assassin de Max le Rouquin a été arrêté; l'assassin de Fifi, de Jeannette et de Constance court toujours, et désormais on convient que cet étrange meurtrier ne saurait être qu'un maniaque, un demi-fou, un « Jack l'éventreur » devenu un « Jack l'étrangleur ».

Et les mauvais garçons de Soho qui, depuis ces déplorables événements, avaient jugé prudent de quitter Londres et de s'en aller pêcher à la ligne sur les bords de quelques douces rivières du Sussex, respirent de nouveau et reviennent en masse reprendre leur faction dans Dean Street et dans Firth Street.

Ce ne sont plus eux qui sont en cause. La police n'a plus à les inquiéter ni à s'occuper trop curieusement de leurs petites affaires. La police, maintenant, recherche un maniaque... Les mauvais garçons respirent enfin et ne cachent pas leur satisfaction. Ces dames, elles, ne vivent plus...

La dernière victime est une jeune Anglaise de souche allemande : Constance May Hind, vingt-quatre printemps.

Comme toute étrangère qui tient à vivre du commerce de ses charmes en terre britannique, elle avait épousé dès son arrivée à Londres, voici deux ans, un malheureux vieillard... qui, la cérémonie passée et ayant touché quelques livres, disparut à tout jamais.

Et Constance débuta dans la carrière... poses interminables dans Bond Street, nuits passées dans le brouillard et le crachin...

Constance avait comme toutes ses consœurs à Londres, où les petits hôtels meublés sont interdits, loué un petit flat, petit appartement. Deux pièces sombres dans une sombre maison d'Old Compton Street. Deux pièces au second étage d'une demeure déserte la nuit.

Le rez-de-chaussée occupé le jour par une manière d'entrepôt; le premier, pas de locataire.

La nuit, lorsque Constance ramenait un « client », ils se trouvaient seuls dans le petit immeuble triste, à la façade de briques noircies.

L'autre soir, les compagnes de misère de Constance Hind virent celle-ci s'éloigner en compagnie d'un homme, d'une bonne fortune.

La veinarde !...

Le lendemain matin, Constance était découverte morte dans son petit flat.

Elle était étendue, demi-nue, en travers de son lit.

Un fil électrique était passé autour de son cou. Elle était morte étranglée.

Avec un fer à repasser, le meurtrier s'était aussi acharné sur elle. Une large blessure au front, une autre à la poitrine.

Rien ne manquait dans l'appartement, le vol n'avait pas été le mobile du crime.

La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre dans tout Soho qui se réveillait à peine.

Constance ! Tu la connaissais... Assassinée...

Des pubs aux petits restaurants italiens, des librairies pornographiques aux officines louches, l'annonce de cette nouvelle mort répandit comme un voile de terreur.

Chez l'ami Berlemont où le pernod d'avant-guerre est religieusement servi, ce fut de la stupéfaction.

Fernand, le frère de Fifi la Française, s'exclama sortant de son portefeuille une photo ravissante de la pauvre Fifi :

— Ah ! mais !... Ah ! mais !... mais c'est le même s... qui fait tous ces coups-là... Si je le tenais !

Et c'est alors que se fit jour la nouvelle thèse, celle du maniaque...

Chacun rajusta ses souvenirs.

Oui, oui, c'était bien cela, il y avait un Jack l'étrangleur qui se cachait dans Soho.

Fifi fut découverte dans une chambre d'Archer Street, sur son lit, demi-nue, un bas de soie serrant son cou. Rien n'avait disparu.

Jeannette Cotan fut découverte dans sa chambre, Lexington Street, sur son lit, demi-nue, une écharpe serrée autour du cou. Rien n'avait disparu. Le vol n'était pas le mobile du crime.

Et enfin Constance est découverte chez

elle, exactement dans les mêmes conditions.

La peur grandit encore lorsque quelqu'un s'écria :

— Et il y a d'autres crimes, plus vieux. D'autres crimes restés impunis... Souvenez-vous de Norah Upchuch... découverte morte dans sa chambre de Soho, demi-nue, étranglée !...

Norah, Fifi, Jeannette, Constance... Qui, demain ?

L'inspecteur Scharpe, un des plus fins limiers de Scotland Yard, est chargé de l'enquête. Aucun policier anglais ne connaît mieux



Constance May Hind. (Photo P. S.)

Soho et les milieux étrangers que lui, mais le sinistre meurtrier des filles de joie ne vient-il à Soho que rarement, la nuit... Peut-être le jour redevient-il un très honnête personnage de la cité... L'histoire du docteur Jekyll et de M. Hyde...

On ne sait... Et les filles qui virent disparaître l'autre soir Constance au bras d'un homme ont déclaré :

— Il n'avait pas l'air mal... Taille moyenne... Autant qu'on a pu s'en apercevoir, il avait le teint basané...

Vague, très vague... Est-ce assez pour retrouver un criminel dans une population de six millions d'habitants ?...

Et, cependant, Scharpe brûle, l'assassin est bien cet homme.

D'autres malheureuses sont venues déclarer :

— Nous tenons à vous signaler que, depuis quelque temps, plusieurs d'entre nous ont été attaquées par un étrange client... un bonhomme assez proprement mis, de taille moyenne, au teint basané... Celles qui ont eu à faire à lui ont eu toutes les peines du monde à s'arracher à l'emprise de ses mains qui, tels des étaux de fer, se serraient déjà autour de leur gorge.

Pour tous, désormais, Constance, Fifi, Jeannette ont été victimes de l'homme au teint basané.

Qui est-il ? La nuit, les pauvres filles tremblent... voient l'étrangleur dans tout homme seul qui les approche... Et pourtant !

On voit partout le mystérieux meurtrier : les bruits les plus affolants, les plus contradictoires circulent.

Les dénonciations pleuvent. Une absence de quelques heures est aussitôt considérée comme suspecte... et l'on parle déjà d'un nouveau crime.

On chuchote des noms. On dit que la mère de Constance a été également découverte étranglée.

Grosse émotion et ce n'est qu'une histoire inventée de toutes pièces.

La peur est inscrite en grosses lettres rouge-sang au ciel de Soho.

Et peu à peu naît une légende, la légende de « Jack l'étrangleur ».

Tout « client » est dévisagé comme suspect.

Ces dames se souviennent d'amis passagers dont les allures leur parurent singulières.

Pour les unes, il s'agirait d'un « jeune homme blond » ; pour les autres, d'un vieux monsieur qui marche avec une canne.

Voilà qui n'est pas fait pour faciliter la tâche de l'inspecteur Scharpe.

A la vérité, la seule piste sérieuse est celle de l'homme au teint basané, d'autant qu'un nouveau témoignage permet de mieux préciser son signalement.

Oui, cet homme a été le dernier avec lequel Constance a lié connaissance, a assuré une prostituée de Soho. J'ai rencontré le couple, l'ai croisé, j'ai vu l'homme beaucoup mieux et de beaucoup plus près

que mes autres camarades. C'est un homme assez âgé, le dos légèrement voûté... l'allure un peu artiste...

Et, en attendant que le mystérieux assassin des filles de Soho soit arrêté, il est à supposer que les vieux messieurs à l'allure artiste feraient mieux de ne pas venir chercher de faciles aventures dans les parages.

PHILIPPE ARTOIS.

## La peine de mort en Belgique

AUCUNE loi nouvelle n'a abrogé l'article du code qui prévoit, en Belgique, la peine de mort. Les tribunaux continuent donc à la prononcer. En revanche, on ne l'applique

pas et le condamné finit ses jours en prison.

Une coutume, fort curieuse, est toutefois observée. A dater de l'arrêt des Assises, on affiche, dans toutes les mairies du royaume, le nom et le signalement du condamné à mort. Cette affiche reste en place jusqu'au jour fixé, régulièrement, pour l'exécution. De plus, ce jour-là, dans la ville où cette exécution aurait dû avoir lieu, un sous-officier de gendarmerie et deux hommes en armes plantent un piquet sur la place principale. Le piquet supporte une pancarte où sont inscrits le nom du condamné et la raison de sa condamnation.

Pendant toute la matinée, la pancarte est gardée par les gendarmes. Après quoi, on la retire, l'homme est hors la loi ; il a perdu ses droits civiques et même son état-civil. Il n'est plus qu'un numéro matricule qui ne sortira plus de prison qu'entre quatre planches.

## Les gangsters de Montmartre

IL est entré dans les mœurs de Montmartre de se tuer et s'entre-tuer à la manière américaine.

La fusillade qui éclata l'autre nuit rue des Martyrs ne serait qu'un vulgaire épisode à ajouter à la liste déjà trop longue des « explications » qui ont pour théâtre la Butte, s'il ne fallait y voir la mise en pratique d'un procédé nouveau...

Les agresseurs ont tout simplement employé des mitraillettes, ne quittant pas leur voiture et arrosant le public d'une pluie de projectiles.

Ce n'est plus l'« explication » d'homme à homme avec un canon de revolver appuyé sur le ventre de celui qui est marqué pour la mort. C'est l'exécution avec feu à volonté, exécution qui peut avoir pour triste résultat d'atteindre non seulement l'homme condamné par la loi du milieu, mais aussi des promeneurs, de malheureux promeneurs qui risquent de devenir d'innocentes victimes.

Zebouloum, le « Grand Geo » et leur complice ont ainsi mitraillé tout un trottoir, criblé de balles un café, brisant vitres et glaces, perforé les volets de fer de deux boutiques, crevé les pneus d'un taxi.

Comment une telle fusillade ne fit-elle aucune victime ? C'est un miracle... pur miracle !

Mais que la brigade des gangsters ne tarde pas à sévir... Paris n'est pas un champ de tir.

Quant à connaître les raisons de cette bruyante mitraillade, tâche donc de les demander à Zebouloum, sujet tunisien, arrêté peu après l'agression...

Zebouloum, en « régulier », assure ignorer qui étaient les gens sur lesquels il tirait, assure ignorer les deux complices qui avaient pris place dans sa voiture.

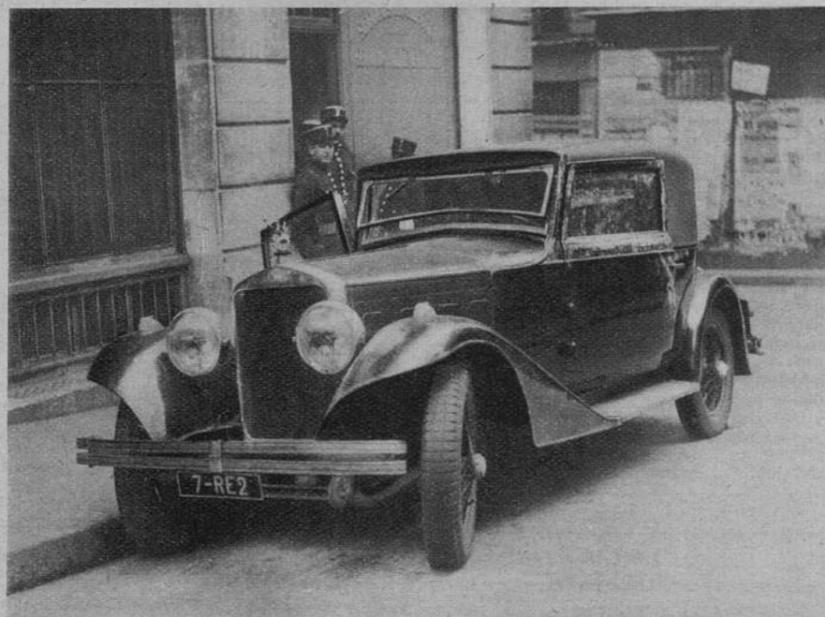
— Pourquoi avez-vous tiré alors ?

— J'ai été bousculé à la sortie d'un bar par deux individus... Deux consommateurs du bar sont venus avec moi dans mon auto pour rechercher les deux malotrus, dans Montmartre... Quand nous les avons vus sur le trottoir, devant le « Café des Artistes » nous avons tiré dessus. C'est tout...

Ce n'est pas tout, mais c'est évidemment tout ce que veut bien dire Zebouloum.

Histoire de drogue, de femme, de partage ? Peu importe... Les raisons de ces « explications » sanglantes sont toujours les mêmes. Ce qu'il faut que le « gang » de Paris comprenne, c'est que Montmartre peut, lui aussi, mourir de ces fusillades trop fréquentes... et, dame ! le « gang » sans Montmartre, comment vivra-t-il ?

BERNARD LAUZAC.



La voiture des gangsters du boulevard de Clichy (Rap.) Au-dessus : La foule devant le café mitraillé. (Rol.)

# A HUIS CLOS - Causes Salées -

## Un couple original.

La Chambre correctionnelle la plus « civile » du Tribunal de la Seine.

L'huissier vient d'appeler l'affaire n° 22, en fin d'audience.

Un vrai cinq-à-sept mondain qui a fait affluer comme par enchantement tous les avocats innocents, errant par les couloirs, toujours à l'affût des causes plus propres à distraire l'esprit qu'à fournir des éléments nouveaux de jurisprudence.

Il s'agit d'une simple paire de gifles, mais celle qui l'a donnée est une femme du monde, celui qui l'a reçue, son ex-mari.

Avec une recherche, frisant le purisme à la mode sous le roi Soleil, M. le président a invité les adversaires à prendre place, il a escamoté l'interrogatoire sachant combien les dames appréhendent de parler de leur âge et les messieurs d'une situation parfois nébuleuse.

Mais il faut bien en venir aux calottes, attendu que M. W... tient au franc de dommages et intérêts, qu'il a sollicité en se déclarant partie civile.

M. LE PRÉSIDENT, à la coupable. — J'ose croire, madame, que vous voudrez bien nous confier les motifs auxquels vous cédâtes pour ainsi vous conduire à l'égard de monsieur...

M<sup>me</sup> X., robe « Attends-moi sous l'orme » de chez Christine et Wladimir, chapeau pointu d'un croquignolet à se pâmer et visage mis au point par quelque prince de la science du ravalement. — Il me faudra remonter un peu loin dans le passé, monsieur le président...

M. LE PRÉSIDENT. — Mais comment donc !

M<sup>me</sup> X., minaudière. — Je vous remercie, et je reprends courage.

M. LE PRÉSIDENT, qui vient de s'apercevoir que la défenderesse est toujours assise. — Puis-je vous demander de bien vouloir vous lever, madame ?

M<sup>me</sup> X., rougissante. — Oh ! c'est vrai, mille excuses ! (Enfin prête à s'expliquer.) Voilà : Vous avez devant vous, messieurs, une faible femme. Très jeune, poussée par un sentiment qui n'était peut-être que l'ombre de l'amour — j'avais dix-huit ans, et, à cet âge, que sait-on ?... — j'acceptai de devenir l'épouse de M. W... Hélas ! dès le lendemain de mes noces, je m'aperçus de mon erreur. Non seulement, j'étais déçue, mais encore je me considérais comme odieusement outragée.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre mari ne s'était peut-être pas conduit à votre égard avec toute la délicatesse, tout le tact...

M<sup>me</sup> X., dans un cri. — Il m'avait prise à la hussarde ! J'en pleurai durant huit jours !

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce là ce qui motivait la demande en séparation de corps dont je trouve mention au dossier ?

M<sup>me</sup> X. — C'en fut la cause initiale. En effet, après m'être confiée à ma mère, une femme de grand sens...

M. W., entre ses dents. — De grands sens est bien l'expression juste.

M<sup>me</sup> X., furieuse. — Hippolyte, je te... je vous prie de garder pour vous vos appréciations !

M. W., hypocrite. — Mais je n'ai rien dit !

M<sup>me</sup> X., souriant. — Je vous reconnais bien là... menteur !... (Puis, tandis que les avocats, spectateurs, commencent à s'amuser.) Où en étais-je ?... Ah, oui ! Je vous parlais de ma mère...

M. LE PRÉSIDENT, exquis. — ...Femme du plus grand mérite !

M<sup>me</sup> X., avec un soupir. — Ah ! elle connaissait bien les hommes. « Mon enfant, me dit-elle, l'amour est pareil à une robe neuve. Quand on vient de la recevoir, ou la robe vous enchante et on la porte huit jours pour s'en dégoûter après, ou on la trouve affreuse et on n'y revient que lorsqu'on n'a plus autre chose à se mettre. Tu ne peux déjà plus supporter Hippolyte, me dis-tu ?... Eh bien, demande le divorce... Mais il est probable que tu le regretteras plus tard ! »

Les prédictions de M<sup>me</sup> mère devaient se réaliser. La jeune femme hésita pourtant à demander le divorce. Elle commença par la séparation de corps, dont la procédure retardée à dessein fut si lente qu'elle permit à la demanderesse de renouer avec son mari des relations plutôt bizarres.

Si bien que le Tribunal de L..., chargé de statuer, rendit le jugement qui suit, après dépôt de conclusions par M. W... tendant à un « rafiistolage ».

« Attendu qu'il convient de rechercher si l'époux est fondé à soutenir qu'une réconciliation est intervenue entre les parties ;

« Attendu qu'il n'est pas douteux qu'au

cours de la procédure, alors que la femme était autorisée à avoir un domicile distinct, les époux se sont à diverses reprises revus ;

« Que, si, très vraisemblablement même, ils ont eu, au cours de ces entretiens, des relations intimes, rien n'autorise à dire qu'une réconciliation est vraiment intervenue entre eux ;

« Qu'il a d'ailleurs été jugé, et à juste titre, que des relations où les sens jouèrent le seul rôle ne pouvaient être interprétées comme une sérieuse reprise de la vie commune ;

« Qu'en l'espèce, le sieur et M<sup>me</sup> W... ont donné par leur attitude, en allant ensemble au théâtre, au cabaret, en passant la nuit dans les hôtels meublés et même dans des maisons de tolérance, beaucoup plutôt l'impression d'ami et maîtresse que de gens mariés ; ce dont il y a lieu d'être surpris, étant donné l'âge, la situation et les caractères des parties en cause ;

« Par ces motifs :

« Déclare M. W... mal fondé en son exception de réconciliation ;

« Prononce la séparation de corps. »

M. LE PRÉSIDENT, réveur après avoir lu ce magistrat édifice de logique. — Il est certain que tous ces attendus sont excellents... bien que rendus par un Tribunal de province.

M<sup>me</sup> X., entre le ziste et le zeste. — Et il m'avait fallu dix-sept ans d'hésitations pour en arriver à être prise pour une fille, par ces magistrats intègres...

M. W., narquois. — J'ajouterais même que ce fut seulement à partir du jour où fut rendue cette mirifique sentence que je reconquis ma femme au point de vue sexuel. Justes représailles !

M. LE PRÉSIDENT, ahuri, mais homme du monde. — Madame a dit tout à l'heure que vous maniez la plaisanterie avec élégance. Faut-il réellement vous croire ?

M<sup>me</sup> X., baissant les yeux. — Il faut le croire, monsieur le président. Et vous avez là tout le procès...

« ...Divorcée d'avec Hippolyte depuis cinq ans, c'est-à-dire un lustre après ce fameux jugement en séparation de corps, je me suis mise à l'aimer de toutes mes forces. J'en suis même devenue jalouse... terriblement. Et c'est pour l'avoir vu loucher avec insistance sur la jambe trop haut découverte d'une voisine aux Trois-Duvels, une infâme bolte de Montmartre, que je l'ai giflé, le pauvre chéri !

M. W... déclare par la voix de son avocat, que, décidé à en finir avec cette femme collante et dont il a par-dessus la tête, il demande au Tribunal, étant donné son aveu formel, de condamner sévèrement la coupable sans oublier les vingt sous de dommages et intérêts.

Et les juges, en face d'une malheureuse écroûlée subitement sous le poids de la douleur la plus tapageuse, sont dans l'obligation de faire droit à cette réclamation justifiée.

— Cinq francs d'amende et un franc à titre de dédommagement moral ! murmure

alors avec commisération M. le président. — Hippolyte, dis-moi que je rêve ! clame la pauvre amoureuse en se retirant chancelante. J. C.

## Une belle-mère volcanique.

La vieille province espagnole de Galice a conservé un très grand, un très profond respect pour un certain nombre de coutumes abolies chez les peuples complètement évolués.

Le curieux procès plaidé devant le Tribunal de Pontevedra, et dont voici un compte rendu presque analytique, donnera un aperçu de ce que peut encore la madre, puissance considérable dans l'ancienne famille ibérique.

Il s'agit d'une requête en annulation de mariage (pas en divorce), formulée par le señor Enrico Martinez, propriétaire, âgé de vingt-huit ans, contre son épouse Maria, née Rozarian.

Le motif ? Défaut d'accomplissement du rite conjugal et disparition de la mariée au lendemain des noces.

Le demandeur, après avoir juré sur un nombre considérable de saints, raconte son odyssée :

— Depuis ma petite enfance, monsieur le juge, il avait été convenu dans ma famille que j'épouserais Maria Rozarian. Cette jeune fille n'a pas eu une existence heureuse. Sa mère, veuve de bonne heure quitta le pays pour suivre un étranger qu'elle « maria » en Amérique du Sud. Bien vite lasse de cet homme, elle obtint la séparation pour convoler avec un fermier du Mexique, puis, toujours après séparation légale, un peu plus tard, avec un planteur de Cuba.

Pendant ce temps, sa fillette élevée par une parente et riche de la fortune laissée par son défunt père, attendait le retour de cette madre qui ne se décidait pas à revenir.

Elle grandit, j'en fis autant ; nous apprimes à nous connaître, à nous estimer. Et, au printemps de l'année 1933, je passai quelques semaines à Vigo, abandonnant, pour la première fois, ma future. Dans la grande cité maritime, à la faveur d'une fête des marins de l'escadre, je fis la connaissance d'une personne, d'une femme mère, mais belle, attirante et perverse...

La soirée avait été chaude : musique, danse, libations, gaité extrême... Il arriva que je perdis la notion de mon devoir vis-à-vis de Maria et fis de cette inconnue, ma maîtresse d'une nuit...

Ce fut tout, exactement tout... puisque, dès le surlendemain, la destinée nous avait séparés : un navire emportant ma compagne fugitive vers les contrées du large...

Le jeune Enrico, à ce point de son récit, prend un temps pour maîtriser l'émotion qui l'étreint. Et, selon la tradition des prétoires de la Péninsule, tous, magistrats, ministère public, défenseurs, conservent un profond silence pendant ce court répit du demandeur.

A nouveau, en état de parler, il poursuit :

— Certes, j'étais bien loin de penser à cette aventure passagère, lorsque, huit mois plus tard, j'épousais, devant le curé de notre paroisse, ma fiancée de toujours.

Or, nous avions remis au Padre le consentement de la mère de Maria, toujours à l'étranger ; et nul ne s'attendait à la voir, même en ce jour de cérémonie familiale.

Nul ne l'attendait, ce fut sans doute pour cette unique raison qu'elle réapparut.

« Nous la retrouvâmes chez les Rozarian où elle nous espérait avec les servantes demeurées pour la préparation du repas de noces.

« Messieurs, je ne suis pas superstitieux, je ne crois pas au diable, ni aux sorcières, je crois à la Providence, et il faut admettre qu'elle a de singuliers moyens pour parvenir à ses fins.

« La mère de ma jeune femme était mon inconnue de Vigo ! Tout d'abord, je ne voulus croire qu'à une ressemblance fortuite, mais je n'eus pas de longues hésitations.

« L'arrivante, à qui je venais d'être présenté, et que je n'avais vue qu'une fois, dans ma vie : au cours de cette passade fugitive de Vigo, ne tarda pas à me reconnaître à son tour.

« Elle pâlit un peu, pinça ses lèvres, puis, lorsque l'occasion s'en présenta, me dit à l'oreille : « On devrait savoir à qui l'on a affaire quand on couche avec un homme ! »

— Ce qui revient à dire que vous aviez eu des rapports intimes avec votre future belle-mère, intervient le président, sans même lui demander son nom, sans éprouver le besoin de lui communiquer le vôtre ?

Le jeune Martinez émet un sourire ambigu.

— Dans ce cas-là, on ne pense guère au protocole, messieurs. D'ailleurs, la mère de mon épouse a eu quatre noms successifs, et, depuis quinze ans, elle n'avait pas reparu au bourg... Il a fallu un véritable concours de circonstances pour que le fait dont je viens de vous parler ait pu se produire...

Le Tribunal vous l'accorde et comprend les scrupules qui vous étreignent, cependant...

Cependant, messieurs, les choses auraient pu s'arranger si la terrible femme, après m'avoir reconnu, ne s'était mis dans la tête de rompre mon mariage. Comment s'y prit-elle ? De la façon la plus ingénieuse... Le soir venu, lorsque le moment arriva pour moi de me retirer avec ma jeune épouse, ma belle-mère nous embrassa et nous permit de gagner ma propre demeure pour y consommer le mariage.

J'installai ma femme dans la chambre nuptiale et j'hésitais sur ce qu'il convenait de faire pour lui éviter les émois de la première intimité, quand elle me dit, sur un assez drôle de ton, je le reconnais maintenant : « Enrico, vous allez me faire un grand plaisir... Celui de pousser jusqu'à la grand-place de la maison de l'alcade... Vous fumerez une dernière cigarette en vous promenant autour de la fontaine et vous reviendrez... »

— Cela te ferait vraiment plaisir, Maria ? fis-je un peu étonné.

— Oui... mon amour...

— En ce cas, j'obéis... A tout à l'heure !

Vous dire, messieurs, que je trouvais cela étrange sur le moment serait exagéré. Maria devait avoir été prise de cet accès de pudeur si naturel chez les jeunes filles de bonne éducation. Et cela me parut encore plus plausible lorsqu'en revenant je trouvais la chambre plongée dans la plus profonde obscurité.

Sans bruit, très rapidement, je me déshabillai je me glissai dans le lit et je connus, alors, vraiment ce qui peut s'appeler une surprise.

La petite ingénue, cette douce enfant qui avait redouté de se dévêtir devant mes yeux se montrait entre mes bras d'une ardeur imprévisible, amoureuse comme on ne peut l'être sans avoir déjà goûté aux étreintes les plus diverses.

Cependant ce n'était pas au cours de ces minutes... exceptionnelles, bien que déconcertantes, qu'il m'était possible de chercher à comprendre.

Lorsque je pus m'échapper des bras de ma compagne, faire de la lumière, arrêter les questions que mon orgueil et mon amour blessés me dictaient en foule, je me trouvai devancé :

— Qu'en pensez-vous, Enrico ? fit une voix qui n'était pas celle de ma petite épouse.

Je tournai la tête... regardai... et faillis tomber de saisissement, en voyant, étendue sur la couche nuptiale, la mère de Maria, ma conquête de Vigo !...

Il n'est peut-être pas indispensable, messieurs, reprend l'infortuné mari, après que l'émotion de l'assistance s'est un peu atténuée, que je vous relate les explications que je fournis ensuite M<sup>me</sup> R... Au reste, je dois vous avouer que je ne les écoutai pas longtemps.

Tel un voleur... un voleur volé, je me rhabillai à la hâte et je m'enfuis comme un fou à travers la campagne.

J'ajoute, parce que je l'ai su depuis, que Maria n'avait agi que sous l'emprise de sa mère. Je ne les ai jamais revues, ni l'une ni l'autre, bien qu'avant écrit plusieurs lettres, demeurées d'ailleurs sans réponse...

L'épilogue de cet exceptionnel procès qui n'avait amené à la barre que l'époux déconfit et ses avocats peut se résumer en quelques mots :

Le Tribunal, faute d'avoir pu entendre l'adversaire défaillante, a prononcé la nullité du mariage et condamné la femme envoyée aux dépens. J. C.

## L'ANGLETERRE SE SOUVIENT



Ce journal a eu l'occasion de raconter ici le rôle mystérieux, discutable, mais combien profitable pour l'Angleterre, qu'a joué en Orient le colonel Lawrence, un des représentants les plus curieux de l'Intelligence Service. Lawrence est mort l'an dernier on le sait, des suites d'un accident assez étrange. Le silence semblait tombé sur lui. Mais l'Angleterre est un pays où l'on se souvient des services rendus quels qu'ils soient et, dans la crypte de la cathédrale de Saint-Paul, à Londres, vient d'être inauguré un buste du célèbre colonel, en même temps qu'un service religieux était célébré à sa mémoire. (K.)

**POLICE - MAGAZINE**  
Direction - Administration - Rédaction  
**3, rue Taitbout, PARIS (IX<sup>e</sup>)**  
Téléph. : Taitbout 59-68. — Compte Ch. Post. 259-10. R. C. Seine 64-345.

### ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE...	Un an (avec primes) ...	50 fr.
	Un an (sans prime) ...	37 fr.
	Six mois ...	26 fr.
ÉTRANGER...	Un an ...	65 fr.
	Six mois ...	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.

Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois. en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

ACHETEZ

# "MON CINÉ"

MENSUEL N° du 15 MAI 1936

52 Pages — 9.000 Lignes — 100 Photos  
Tirage de grand luxe en héliogravure.

Vous lirez dans ce numéro :

## CONRAD VEIDT

UN GRAND ACTEUR

L'espionnage à l'écran et ses multiples visages

Des souvenirs de

## SAMSON FAINSILBER

La vie et les débuts de

## FRANCHOT TONE

Ce sympathique

## FERNAND GRAVEY

UN ROMAN COMPLET :

## MAZURKA

tiré du grand film de WILLY FORST

En vente partout : LE NUMÉRO. 3 fr. 50

## Des crimes mystérieux livrent leur secret

(Suite de la page 9.)

C'est là que se place une scène sensationnelle du procès.

— Eh bien ! je n'ai pas dit la vérité ! s'écria Biguet. Je vais la dire maintenant, monsieur le juge. Oui, j'ai vu un cycliste blond, comme M. Matras et le même jour que lui. Je n'avais jamais voulu le dire jusqu'à ce jour. Je le dis maintenant.

— Pourquoi l'aviez-vous caché ?  
— Je l'avais caché jusqu'à ce jour parce que j'avais peur de la vengeance de celui que j'avais vu.

— Que pouviez-vous redouter ? Il aurait été arrêté et mis hors d'état de vous nuire.

— On l'aurait peut-être remis en liberté comme on l'a fait pour les autres.

— Comment l'eut-on arrêté d'ailleurs ? Vous avez vu un cycliste blond. Mais vous ne le connaissez pas.

— Mais si, c'est que, justement, je le connais. Je le connais bien. Ce n'est pas Leloutre.

— Qui est-ce alors ?

— C'est Coco, Fernand Deunette, qui est soldat de ce moment-ci. Quand je l'ai vu sur le bord du fossé, je lui ai même dit : « Tu vas te mouiller ». Il avait les pieds dans l'eau du ruisseau.

On s'empresse d'arrêter ce François Deunette. Les premiers renseignements de police le dépeignent déjà comme un mauvais sujet. On le trouva au 106<sup>e</sup> d'infanterie à Reims, où il était l'ordonnance de son lieutenant et excellentement noté.

C'est à ce moment précis que les décrets-lois ordonnèrent la suppression du tribunal de Boulogne et son remplacement par celui de Montreuil.

Le nouveau juge d'instruction de Montreuil, M. Delcourt, étudia le dossier et interrogea le soldat Deunette. Il apprit que celui-ci, excellent soldat, avait été un bon ouvrier. Deunette nia avec énergie sa participation au crime.

On procéda à une nouvelle reconstitution. Deunette s'assit au rebord du fossé et on fit passer M. Matras.

Il dit, selon le rite : « Bonjour, monsieur ! »

— C'est bien lui ! Cette fois, je le reconnais, dit Matras, autant qu'on le peut faire après deux ans de distance.

Mais, le soir, M. Delcourt interrogeait à nouveau le témoin Biguet pour lui faire confirmer sa déclaration.

— Je n'ai pas dit la vérité ! s'écria Biguet. Je vais la dire. Non, je n'ai pas vu de cycliste. Jamais je n'ai vu Coco Deunette sur le chemin des dunes.

— Pourquoi avez-vous prétendu l'y avoir vu ?

— Eh bien ! je vais vous le dire... On me répétait tout le temps : « Vous avez dû voir un cycliste... M. Matras en a vu un, vous avez dû le voir aussi... » Alors, j'ai fini par dire que j'en avais vu un...

— Pourquoi avez-vous prétendu que ce cycliste était votre ami Fernand Deunette ?

— Ah ça ! je vais vous le dire, monsieur le juge. C'est par rapport à la prime que j'ai dit ça... Pour toucher les dix mille francs !

Cependant, à ce moment, il y avait, contre toutes les règles de la logique et même du droit, deux hommes accusés à la

fois du même crime commis cependant par un seul homme.

On fit venir de Paris un nouveau policier devenu célèbre depuis, l'inspecteur Bonny. Celui-ci se mit en chasse à son tour. Il vérifia les alibis de Deunette et ne fut pas loin de conclure à une erreur de sa part, pour le moins. En outre, le témoin Biguet, une fois de plus, revenait sur ses déclarations.

— J'ai eu peur de Deunette, quand j'ai vu qu'on le laissait libre, dit-il. Sa mère et sa sœur m'ont menacé. Alors j'ai dit que ce n'était pas lui. Mais c'est bien lui. Je le répète maintenant.

Il semble bien qu'il y ait eu à ce moment une sorte de combat de juges qui, après bien des antagonismes et des rivalités de policiers, n'était pas pour arranger et simplifier cette affaire. Pourquoi Biguet variait-il sans cesse ? Qui l'y poussait ?

Et comment sortir de l'impasse ? La culpabilité de Leloutre ne pouvait plus être soutenue. Ce gamin mythomane disait tout ce qu'on voulait lui faire dire. Le juge d'instruction rendit un non-lieu en sa faveur. Il ne restait poursuivi que pour des attentats plus récents et manqués. Il fut, de ce

240 FR. le Mille adresses à la main. List. fourn. Répondons gratis à demand. rens. Ombre sér. Ecr. Ets NATAN, Boîte 55, Paris-8<sup>e</sup>



ACCORDEONS  
Instruments de Musique  
Vente directe  
du fabricant  
aux particuliers  
franco de douane  
Plus de  
1 Million Clients

MEINEL & HEROLD, Markhusen 510 (Tch.-Slov.)  
A franchise lettres 1 fr. 50 ; cartes postales 0 fr. 90.

AVENIR dévoilé par la célèbre voyante M<sup>me</sup> MARYS 16, r. de Monceau, Paris-8<sup>e</sup>.  
Envoyer prén., date nais., 15 fr. mand. (10 à 19h.)

VERITABLE MARQUE DE SECURITE

BLACK CAT

MARQUÉ DÉPOSÉE

## Série rouge aux U.S.A.

(Suite de la page 10.)

femme et de son petit garçon, qui déjà franchissaient le seuil de la maison, quand deux hommes, le menaçant de leurs revolvers, lui demandèrent, presque comme au temps des voleurs de grand chemin : « La bourse ou la vie ».

Mrs Prignano, épouvantée, conjura son mari d'obtempérer, en leur donnant ce qu'ils réclamaient, plutôt que de risquer d'être tué. Le député se rendit à cet argument et tendit aux bandits, avec sa montre en or, une liasse de banknotes.

La jeune femme, de ses deux bras, protégeait son garçonnet. Elle s'attendait à voir les agresseurs s'emparer avidement de leur butin et prendre la fuite, mais soudain des coups de feu claquèrent et, terrifiée, Mrs Prignano vit son mari s'écrouler sans un cri. Toutes les balles avaient porté. La victime était morte sur le coup.

Ici s'arrête, pour le moment, la série rouge des exploits de la pègre américaine, exploits qui sèment partout la terreur. On en a la preuve irréfutable dans l'exode de personnalités connues. Celles-ci, craignant pour leur propre existence ou pour celle de leurs enfants, viennent chercher dans la vieille Europe si décriée une sécurité qui, au pays du tout-puissant dollar, leur devient interdite.

T. T.

fait, acquitté comme ayant agi sans discernement et envoyé en maison de correction.

Quant à Fernand Deunette, Biguet tantôt l'accusait, tantôt ne l'accusait plus. Il n'avait jamais commis d'attentat de cette nature. Il donnait un alibi difficilement contrôlable depuis si longtemps. Si même il n'était pas exact, l'erreur, non démontrée malgré les rapports de l'inspecteur Bonny, pouvait être commise de bonne foi.

Il obtint également un non-lieu. Il y en avait eu plus d'une douzaine dans ce procès.

Pas plus que l'assassin de Miss Daniels, celui de Mrs Wilson n'avait été découvert.

Et voilà que Charles G..., le moribond qui, dans une confidence suprême, m'avait désigné le coupable du premier crime, me disait maintenant d'une voix qui faisait trembler la fièvre qui le consumait :

— Je vais vous dire qui a fait le coup...

(A suivre.)

L. M. et E. W.

Copyright by Louis Mars et Émile Woog.

## PRIMES GRATUITES

offertes aux abonnés de "Police-Magazine" habitant la France ou ses Colonies

AU CHOIX :

Prime n° 1. — UN PORTE-PLUME RÉSERVOIR, grand modèle, forte plume or, 18 carats. Remplissage automatique par levier. Existe en vert et en rouge.

Prime n° 2. — UN JEU DE 52 CARTES bridge-poker, très belle qualité, dans un étui porc véritable, teinte naturelle.

Prime n° 3. — 6 SERVIETTES ÉPONGE extra, à franges, blanches (0<sup>m</sup>60 x 0<sup>m</sup>60).

Joindre au montant de l'abonnement 1 fr. 25 pour frais de port et d'emballage de la prime choisie.

(Consulter notre tarif d'abonnement, page 14.)

## LE RELIEUR de "Police-Magazine"

GARDEZ AVEC SOIN VOS NUMÉROS EN UTILISANT NOTRE RELIEUR

Établi pour contenir 52 numéros et dans lequel les journaux sont fixés sans être ni collés ni perforés. Les fascicules ainsi reliés s'ouvrent complètement à plat.

Ils peuvent être ENLEVÉS et REMIS à VOLONTÉ

Prix :

En vente à nos bureaux. 9 fr.

Envoi franco : France. . . 11 fr.

Etranger. . . . . 14 fr.

Adresser commandes et mandats à l'Administration de "POLICE-MAGAZINE", 3, Rue Taitbout, PARIS (IX<sup>e</sup>). AUCUN ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

Lisez SÉDUCTION

qui publie cette semaine

P'INVOLONTAIRE CIRCÉ  
ROMAN d'HUMOUR et de VOLUPTÉ  
par MICHKA  
l'auteur de Mes Amants, Moi et d'Autres

Utilisez PETIT COURRIER le de SÉDUCTION

EN VENTE PARTOUT LE N° 1<sup>er</sup> 50

## ARTICLES D'HYGIENE EN CAOUTCHOUC

Seuls les véritables Préservatifs "BLACK CAT" en caoutchouc-soie sans soudure, VÉRIFIÉS, CONTRÔLÉS et GARANTIS indéchirables 1 an, sont réputés dans le monde entier depuis des années pour leur SOLIDITÉ et, seuls, ils vous assurent une SÉCURITÉ ABSOLUE !

- N° 100 «Ivoire».....Soie blanche fine. La dz. 10.
- N° 100 bis «Réservoirivoire».....» 11.
- N° 101 «Velouté».....Soie rose ext. fine. » 12.
- N° 101 bis «Réservoirvelouté».....» 13.
- N° 102 «Naturel».....Soie brune surfine. » 14.
- N° 102 bis «Réservoirnaturel».....» 15.
- N° 103 «Cristallin».....Soie blonde super. » 16.
- N° 103 bis «Réservoircristallin».....» 17.
- N° 104 «Pelure».....Soie peau ext. super. » 18.
- N° 104 bis «Réservoirpelure».....» 19.
- N° 114 «Latex».....Soie lactée invisible » 20.
- N° 105 «Renforcé».....lavable extra » 22.
- N° 106 «Sole chair».....lavable supérieur » 25.
- N° 106 bis «Supersolechair».....lavable extra-supér. » 40.
- N° 107 «Épais».....lavable d'usage » 65.
- N° 108 «Crocodile».....Spécial américain » 30.
- N° 109 «Boudruche» extra, 20, 25, 30, sup. 40, 50, 60.
- N° 110 «Bout américain».....Modèle très court » 6.
- N° 111 «Collection».....Mod. variés supér. » 25.
- N° 112 «Echantillons».....Mod. variés extras » 15.
- N° 113 «Assortiment Black Cat» 23 mod. différents 50.
- N° 120 «Le Vérifior» appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs. 8.

RECOMMANDÉ : Le N° 114 «LATÈX», nouveau préservatif donnant toute sécurité malgré son extrême finesse, et le N° 106 «SOIE CHAIR», lavable, d'une solidité incomparable.

CATALOGUE illustré en couleurs (20 pages de photos) de tous articles intimes pour Dames et Messieurs avec tous renseignements et prix, joint gratuitement à tous nos envois.

ENVOIS rapides, recommandés, en boîtes cachetées sans aucune marque extérieure qui puisse laisser soupçonner le contenu (DISCRETION ABSOLUE GARANTIE).

PORT : France et Colonies : 2 francs ; Étranger : 5 francs. Contre remboursement (sauf étranger), port et frais : 3 frs. (Bien indiquer votre adresse très lisible et complète).

PAIEMENTS : Nous déconseillons les envois en espèces et en timbres. Adressez mandats-poste, mandats-cartes, mandats-lettres, mandats-internationaux ou chèques à la

MAISON P. BELLARD, HYGIÈNE 55, rue N.-D.-de-Lorette, 55 - PARIS (9<sup>e</sup>)

Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue. Magasins ouverts de 9 h. à 7 h. - Même maison, mêmes articles : 22, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS-9<sup>e</sup> (G<sup>re</sup> Boulevards)



M<sup>e</sup> J.-C. Legrand (à gauche) et l'aviateur Drouillet sont revenus à Paris par avion. L'aviateur du Négus, relâché par les autorités italiennes, a été arrêté à Villacoublay, à sa descente d'appareil, puis remis en liberté provisoire. Ainsi se termine une curieuse odyssée aérienne. (N. Y. T.)



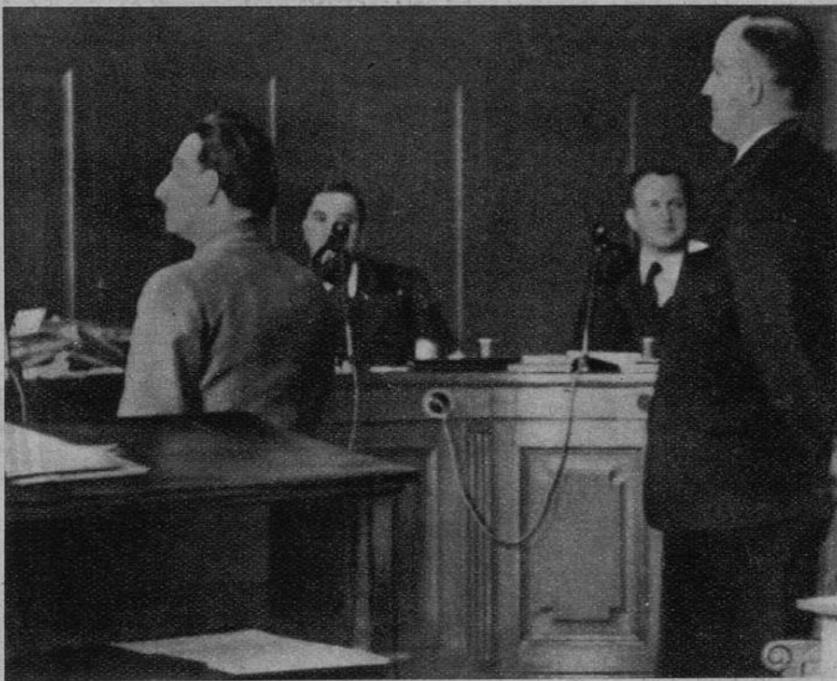
Le cultivateur Mesnart, mutilé de guerre, chevalier de la Légion d'honneur, a été arrêté à Maisoncelle (Pas-de-Calais), sous l'inculpation d'avoir assassiné il y a deux ans les époux Cappe. L'inculpé, que l'on voit ci-dessus arrivant à la prison Saint-Nicaise, à Arras, proteste de son innocence. (L'Éturgeon.)



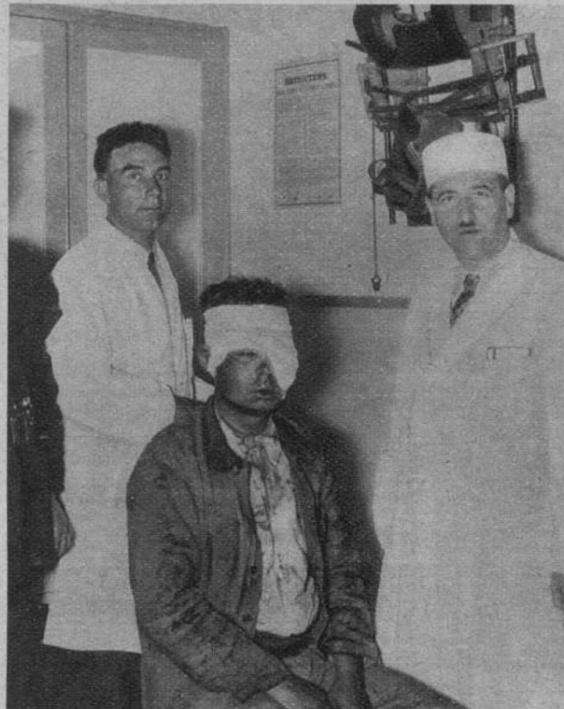
Des troubles sérieux ont éclaté en Palestine où des bagarres entre la force armée et les manifestants indigènes se sont traduites par bon nombre de victimes à l'hôpital... Un agent de police britannique fouille au passage un marchand ambulant. (N. Y. T.)



Entre 1930 et 1932, seize voitures automobiles de marque étrangère avaient été frauduleusement introduites en France. Deux accusés, Alexis Delamare et Jean-Marie Sèvre, l'un transitaire, l'autre fonctionnaire des douanes, et neuf accusés libres ont comparu de ce fait devant le jury de la Seine. Les débats ont été renvoyés. Une vue des inculpés face au tribunal. (Rap.)



L'agent allemand Wesemann qui parvint, en Suisse, à enlever le publiciste Berthold Jakob et à le remettre aux autorités du Reich a été jugé à Bâle et condamné à trois années d'incarcération. Devant les juges : Wesemann (à droite) écoute les déclarations de sa victime, M. Jakob (à gauche). (N. Y. T.)



À Marseille, le chauffeur en chômage Joseph Foncella, aux suites d'une discussion politique, a tué mortellement, d'un coup de revolver, un docker, nommé Nicolas Auxillante, qui ne partageait pas ses idées. Le meurtrier fut lynché par la foule et mis en piteux état comme on peut le voir. (W. W.)



Un nommé Adrien Anglade, dit « le champion du zanzi », habitait Fontenay-sous-Bois et n'ignorait pas que sa femme eut un amant. C'était un étrange ménage à trois. Mais Anglade, un jour, eut l'impression que sa femme et l'amant, Albert Poncet, « se fichaient de lui ». Il tua son rival. Acquitté. (Rap.)



M<sup>me</sup> Lacroix, qui tient avec son mari un café à Choisy-le-Roi, prévint courageusement son époux que des malfaiteurs s'efforçaient de forcer la porte du café. M. Lacroix survint, fit feu. Un nommé Durban s'écroula, la gorge traversée. Les débandants devant leur glace trouée de balles. (M. P. P.)